

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 novembre 1971.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1972, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 11

EDUCATION NATIONALE

Rapporteur spécial : M. Robert LACOSTE.

(1) Cette commission est composée de : MM. Marcel Pellenc, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, André Collin, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguella, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1993 et annexes, 2010 (tomes I à III et annexes 13 et 14), 2011 (tome X) et in-8° 494.

Sénat : 26 (1971-1972).

Lois de finances. — Education nationale - Constructions scolaires - Recherche scientifique.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
CHAPITRE PREMIER. — L'enseignement : mesures quantitatives	7
I. — La croissance spontanée	7
II. — La croissance orientée	9
III. — Le supplément d'offre d'enseignement face au supplément de demande	10
CHAPITRE II. — L'enseignement : mesures qualitatives	13
I. — La formation et le recyclage des maîtres	13
II. — L'application de la loi d'orientation sur l'enseignement technologique et la formation continue	15
III. — Les techniques modernes d'éducation	18
IV. — La recherche et la rénovation en pédagogie	22
V. — Les bibliothèques et la lecture publique	26
CHAPITRE III. — L'enseignement : mesures spécifiques	27
I. — Les problèmes des collectivités locales	27
II. — Les mesures catégorielles	30
CHAPITRE IV. — La recherche scientifique	32
I. — La direction chargée des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche	32
II. — Le Centre national de la recherche scientifique	34
III. — L'Agence nationale pour la valorisation de la recherche	37
CHAPITRE V. — Les interventions publiques	39
I. — L'aide à l'enseignement privé	39
II. — Les transports scolaires	41
III. — Les bourses	42
IV. — Les œuvres universitaires	43
CHAPITRE VI. — Les problèmes d'équipement	45
I. — Le budget d'équipement et la conjoncture	45
II. — Le budget d'équipement et le VI ^e Plan	46
III. — Du bon usage des crédits	49
IV. — La géographie des équipements	50
Conclusion	53
Audition du Ministre et du Secrétaire d'Etat	56
Dispositions spéciales	60
ANNEXES	61

Mesdames, Messieurs,

Le budget du Ministère de l'Education nationale, pour 1972, s'élève à 32.552 millions de francs et représente 17,77 % du budget général.

Par rapport à celui de 1971, il accuse une progression de 2.820 millions en valeur absolue et de 9,4 % en valeur relative : sa croissance est quelque peu en dessous de la moyenne générale (+ 9,9 %) et assez nettement inférieure à celle de 1971 sur 1970 (+ 14 %). L'éducation semble avoir perdu la priorité qu'on lui avait conférée au cours des dernières années.

Mais pour la seconde année consécutive, son budget devance celui de la Défense nationale dont le montant, pour 1972, a été fixé à 31.206 millions de francs.

1° *Présentation juridique.*

Le budget de *fonctionnement* s'élève à 28.509 millions, soit 87,5 % du total, et le budget d'équipement à 4.043 millions en crédits de paiement (12,5 %).

Les services votés se chiffrent à 29.596 millions, les mesures nouvelles à 2.956 millions, soit un rapport de 10 à 1, ce qui prouve la faible marge de manœuvre laissée aux services pour renforcer les moyens ou faire face à de nouvelles missions.

En matière *d'équipement*, les autorisations de programme représentent une tranche égale à 23,50 % des dotations prévues par le VI^e Plan.

26.165 créations d'emplois sont demandées. Une fois celles-ci adoptées, l'effectif du département de l'Education nationale atteindra 779.501 unités.

Tels sont les quelques chiffres qui donnent une idée de l'importance de ce budget.

2° Le budget fonctionnel.

Lorsque la réforme de la nomenclature sera terminée, il nous sera possible de vous donner de ce budget une *présentation fonctionnelle* en même temps que la présentation juridique, grâce à l'utilisation des ordinateurs qui permettront un passage rapide d'un système de computation dans l'autre.

A titre rétrospectif, nous avons résumé le budget fonctionnel de 1971 (nous reproduisons le document complet en annexe) sous la forme de *pourcentages* de dépenses réservées à chaque grande catégorie de partie prenante :

	En pourcentage.
Précolaire	5,1
Elémentaire	19,1
Inadaptés	2,1
Premier cycle	25,7
Deuxième cycle général.....	7,4
Technique court	7,3
Technique long	5,3
Technique supérieur	2,4
Universités, grands établissements et bibliothèques	13,2
Recherche	3,5
Formation du personnel.....	4,5
Relations internationales	0,6
Administration, orientation	3,8

Cette réforme permettra également, par l'introduction d'une autre donnée — les effectifs — d'apprécier le coût unitaire de formation de l'élève ou de l'étudiant. Nous ne pouvons donner, ici, que la série de 1970 ; elle présente l'intérêt évident de situer les coûts de formation les uns par rapport aux autres :

	En francs.
Précolaire	581
Elémentaire	1.033
Inadaptés	2.247
Premier cycle	2.068
Second cycle général.....	3.890
Technique court	3.165
Technique long.....	4.608
Supérieur	4.887

3° Vers un budget de programmes.

La réforme des structures de l'administration centrale a consisté en la création de « *directeurs délégués* » chargés de définir les *objectifs* à atteindre dans chaque grand secteur d'enseignement et de « *directeurs de moyens* » auxquels revient le soin de mettre en œuvre la politique ainsi tracée avec les moyens en crédits, en personnels, en locaux et matériels dont ils sont détenteurs.

De ce fait, l'action administrative peut se décomposer en programmes : on bâtit un programme par objectif et on en dresse le budget en utilisant, pour ce faire, les techniques de la R. C. B. (rationalisation des choix budgétaires). La somme de ces budgets particuliers constitue le *budget de programmes*, nouvelle formule de présentation des crédits. Les programmes une fois arrêtés dans la limite de l'enveloppe budgétaire s'analysent en « *contrats* » passés entre directeurs délégués et directions de moyens, ces dernières ayant pour mission de les exécuter au cours de l'année budgétaire.

Pour 1972 et à titre expérimental, il a été prévu d'établir un projet de budget de programmes en parallèle au budget traditionnel. Lors de l'élaboration de la première esquisse du budget de 1973 au début de l'année prochaine, il sera procédé à une réflexion et à une approche chiffrée par programme.

La réussite de cette réforme, qui aura pour résultat de rendre le budget plus « *parlant* », et la rapidité de sa mise en place postulent :

a) *L'utilisation des techniques de la rationalisation des choix budgétaires* (R. C. B.), c'est-à-dire :

- analyse du système visant à faire apparaître tous les tenants et aboutissants d'un phénomène ou d'une procédure ;
- quantification aussi poussée que possible des phénomènes étudiés ;
- construction de « *modèles* » ;
- et mesures comparées de coût et d'efficacité.

Des études partielles de R. C. B. ont déjà été entreprises au ministère concernant les transports scolaires (à noter que le « calcul opérationnel » est né lors de la seconde guerre mondiale quand il s'est agi d'organiser des convois entre les U. S. A. et l'Europe) et les conditions d'accueil des élèves des établissements du premier cycle.

Par ailleurs, s'il est une administration qui ne doit pas manquer de la matière grise nécessaire pour mettre en œuvre ces techniques nouvelles et difficiles, c'est bien la rue de Grenelle.

b) *Le renforcement et la diffusion de l'électronique de gestion* dans tous les services de l'Education nationale alors que jusqu'à présent seuls ont été systématiquement dotés, d'une part, l'Administration centrale avec les centres de Vanves et de Montrouge ; d'autre part, les rectorats pilotes de Grenoble et de Toulouse. A Paris, à Montpellier et à Lille des expériences plus limitées sont en cours.

Le budget de 1972 comporte, à cet effet, en mesures nouvelles, une dotation de 6,4 millions qui servira à la mise en place d'un ordinateur Iris 50 à Grenoble, à la préparation de la mise en place d'un second ordinateur à Toulouse et à la formation des personnels spécialisés.

*

* *

Pour présenter ce budget, nous analyserons successivement les mesures destinées à faire face à la croissance de la demande d'enseignement, celles qui ont pour objet l'amélioration de l'enseignement, les dépenses consacrées à la recherche, les subventions de caractère social pour terminer par les problèmes d'équipement.

CHAPITRE PREMIER

L'ENSEIGNEMENT. — MESURES QUANTITATIVES

Pour diverses raisons, la demande d'enseignement croît encore d'une manière spontanée. Le rôle de l'Education nationale est de diriger les flux d'entrée dans les différents canaux que représentent les ordres d'enseignement pour qu'à la sortie les « déchets » soient réduits au minimum.

I. — La croissance spontanée.

Après « l'explosion scolaire » des années 1952-1968 où l'on a vu l'Etat faire flèche de tout bois pour accueillir, cycle après cycle, les vagues annuelles de 800.000 enfants nés dans l'immédiate après guerre, on assiste à *un tassement de la croissance des effectifs d'écoliers et d'élèves* : quelque 2 % par an. Et encore convient-il de signaler que la démographie n'est pour rien dans cette progression : le fait d'avoir porté de quatorze à seize ans la limite supérieure de la scolarité obligatoire, la démocratisation de l'accès à des formations de plus en plus poussées et, malheureusement, l'importance des redoublements de classes, sont les trois seules raisons qui l'expliquent.

Ce répit relatif doit durer encore trois ou quatre ans. Au-delà, la progression reprendra avec l'arrivée des enfants de ces enfants qui ont causé tant de préoccupations aux Pouvoirs publics au cours des deux dernières décennies. Mais l'affaïssement du taux de fécondité permet de penser que le supplément de demande sera moins fort que par le passé. Quoi qu'il en soit, la rue de Grenelle est d'ores et déjà avertie qu'un problème quantitatif se posera à moyen terme et qu'il faut dès maintenant s'y préparer.

2 % de plus par an ne ferait pas problème dans un pays en expansion si la répartition de ce surcroît s'effectuait en proportion de ce qui existe. Or, il n'en est rien et l'on enregistre deux séries de distorsions :

a) L'une *géographique* : les migrations de population des campagnes vers les villes ont pris des cadences qui surprennent et si, à la rentrée de 1971, on a pu fermer 4.324 classes à faible effectif en milieu rural, il a fallu en ouvrir 7.161 en milieu récemment urbanisé et créer 1.090 postes d'instituteurs : l'augmentation de la demande en zone urbaine est massive et concentrée, la diminution de la demande en zone rurale est au contraire diffuse ;

b) L'autre *sectorielle* : des différences de « pressions » très sensibles sont observées sur les diverses catégories d'enseignement :

— au niveau de l'enseignement élémentaire, la pression est nulle.

Les effectifs sont même en régression, moins rapide il est vrai qu'au cours des années passées où l'on a assisté à la transformation progressive des classes de fin d'études (1^{er} degré) en classe de transition (2^e degré) ;

— il en va de même à l'autre bout de la chaîne dans le Supérieur où la croissance des effectifs s'est beaucoup amortie et où une stabilisation est en vue.

En revanche, la demande reste encore forte dans le premier cycle (+ 6 %) et, à l'aval, dans le second cycle long qui enregistre maintenant la poussée constatée dans le cycle précédent il y a quelques années : on estime entre 7 et 8 % le supplément de demande d'enseignement de ce niveau avec une préférence pour le technique long (+ 10 %) sur le classique et le moderne (+ 5 %).

Dans les collèges d'enseignement technique, les effectifs ne progressent que de quelque 3 % l'an et l'on constate une poussée plus forte dans la filière en deux ans, la plus noble puisqu'elle conduit au brevet d'études professionnelles (B. E. P.), que dans la filière en trois ans qui débouche sur le certificat d'aptitude professionnelle (C. A. P.).

Enfin, il existe encore quelques enseignements rationnés parce que les moyens — malgré tous les efforts accomplis — ne sont pas encore à la hauteur de l'offre. Citons :

— l'école *maternelle* où des problèmes se posent encore en zones rurales et où il conviendra de desserrer les effectifs par classe ;

- l'école *spécialisée* dans l'enseignement des enfants inadaptés où l'accueil se limite à 98.000 unités ;
- et, fait récent, l'*enseignement médical* où l'on a dû introduire la sélection devant l'insuffisance des structures hospitalières susceptibles d'accueillir les étudiants.

II. — La croissance orientée.

La réforme de l'information et de l'orientation effectuée l'an dernier a pour but de canaliser ce supplément de demande et de l'amener à se diriger, compte tenu de la compétence de l'enfant, là où existent des débouchés.

Rappelons la création, par décret du 19 mars 1970, de l'*Office national d'information sur les enseignements et les professions* (O. N. I. S. E. P.) et de son satellite, le *Centre d'études et de recherches sur les qualifications* (C. E. R. Q.) dont l'ambition est de fournir une information objective, scientifique, régionalisée et personnalisée.

L'opération a démarré l'an dernier avec une forte dotation en crédits et en emplois, mais elle est loin d'être achevée.

La réforme des services prévoit, en effet, l'implantation, en principe, d'un centre par district, l'importance des centres variant en fonction de celle de la population qu'ils sont appelés à desservir.

Dans cette hypothèse, le nombre de centres nouveaux qui seraient à créer peut être estimé à environ 200. C'est dire l'importance du coût de la réalisation d'un tel réseau. Aussi, compte tenu des priorités actuellement retenues, aucun calendrier de mise en place n'a-t-il été précisément fixé. Toutefois, un crédit de 6 millions de francs prévu au budget de 1972 devrait permettre de réaliser une douzaine d'opérations.

Les dépenses de fonctionnement des centres publics d'orientation scolaire et professionnelle sont actuellement à la charge des collectivités locales. Le fonctionnement des nouveaux centres d'information et d'orientation sera progressivement pris en charge par l'Etat et un crédit de 1,18 million de francs inscrit au projet de budget de 1972 devrait permettre d'assurer déjà la nationalisation de 25 centres.

Enfin, la mise en place d'un réseau complet de centres d'information et d'orientation n'est pas sans incidence sur les effectifs des divers personnels concernés. Le budget de 1972 permettra, à cet égard, de créer 20 emplois de directeur et 100 emplois de conseiller.

Dans le même ordre d'idée, la loi d'orientation de l'enseignement technologique a pour objet d'attirer le plus possible d'enfants dans l'enseignement technique : sa réussite est d'ailleurs l'une des conditions de la réalisation du VI^e Plan et de la promotion de l'industrie en France. Nous lui consacrerons un développement spécial.

III. — Le supplément d'offre d'enseignement face au supplément de demande.

Depuis quelques exercices s'est instaurée une pratique détestable qui consiste à satisfaire ce supplément de demande par un supplément d'offre effectué en *deux tranches*.

C'est ainsi que nous trouvons dans le présent projet, au titre des mesures nouvelles destinées à *maintenir le taux d'encadrement* des élèves et étudiants, d'une part, un ajustement concernant l'année scolaire 1971-1972, qui exigera régularisation dans le prochain collectif de fin d'année et, d'autre part, un ensemble de mesures liées à la rentrée de 1972.

Dans le détail, ces dotations se ventilent ainsi :

CATEGORIES DES MESURES	EMPLOIS	CREDITS (En francs.)
a) MESURES LIÉES A LA RENTRÉE DE 1971		
<i>Emplois.</i>		
Personnel administratif et de service :		
Administration centrale.....	19	403.513
Second degré et supérieur.....	1.000	15.918.032
Inspections académiques.....	10	438.312

CATEGORIES DES MESURES	EMPLOIS	CREDITS (En francs.)
Personnel enseignant et personnel technique :		
Premier et second degré (dont 350 maîtres d'internat)	3.990	125.001.271
Supérieur (dont 400 emplois de personnel technique et transformation de 300 emplois d'assistant en 300 emplois de maître assistant).....	950	37.357.830
Personnel des bibliothèques.....	30	575.746
<i>Fonctionnement.</i>		
Supérieur		30.000.000
Total a.....	5.990	209.604.704
b) MESURES LIÉES A LA RENTRÉE DE 1972		
<i>Emplois.</i>		
Personnel administratif, technique et de service :		
Administration centrale.....	107	3.591.983
Inspection	49	687.066
Services académiques, établissements universitaires et scolaires.....	2.763	14.249.157
Personnel enseignant :		
Enseignement supérieur: universités et grands établissements	1.369	19.339.620
Enseignants africains et malgaches.....	40	1.135.850
Personnel technique.....	500	3.378.270
Second degré :		
Direction, enseignement et surveillance.....	5.780	51.753.181
Transformation d'emplois d'instituteurs.....	>	2.071.299
C. E. T. (collèges d'enseignement technique)....	1.170	9.771.099
Création de 672 emplois d'enseignants par suppression de 672 emplois des anciens enseignements spéciaux de la Seine.....	>	>
Education spécialisée.....	1.800	13.883.019
Premier degré.....	1.010	7.279.537
Autres personnels :		
Bibliothèques	150	1.634.295
<i>Fonctionnement.</i>		
Administration et services.....	>	3.690.000
Enseignements supérieurs.....	(35)	52.697.400
Cité universitaire de Paris.....	>	800.000
Chancelleries	>	1.000.000
Second degré.....	>	39.210.000
Frais (déplacements, stages et concours).....	>	16.968.474
Totaux b.....	14.738	243.140.250

Il faut voir l'origine de cette pratique des deux tranches dans l'insuffisante fiabilité des prévisions et vraisemblablement (nous n'avons pas de preuves !) dans la méfiance des services de la rue de Rivoli à l'égard de celles des services de la rue de Grenelle, méfiance peu justifiée puisqu'il faut accorder une rallonge à chaque rentrée lorsqu'on est mis en présence des réalités.

La pratique n'est d'ailleurs pas sans dommage et ainsi que l'écrivait l'an dernier Mlle Rapuzzi :

« Les responsables des établissements en souffrent lorsqu'il s'agit, pour eux, de préparer la rentrée ; les enseignants sont désorientés quand ils doivent formuler des vœux de mutation ; les collectivités locales sont subitement assaillies de problèmes et elles ignorent jusqu'au dernier moment quels seront les moyens dont elles pourront disposer pour les résoudre ; et nous ne sommes pas sûr que l'administration centrale elle-même ne connaisse pas certaines inquiétudes. »

CHAPITRE II

L'ENSEIGNEMENT. — MESURES QUALITATIVES

I. — La formation et le recyclage des maîtres.

L'amélioration de la formation initiale des enseignants et le recyclage des maîtres en poste sont considérés par les auteurs du VI^e Plan comme des actions essentielles.

1° *Dans le premier degré* : Les écoles normales auront désormais pour mission la formation pédagogique des maîtres du premier degré, laissant aux lycées le soin de la préparation au baccalauréat.

— Pour assurer le rythme actuel de formation, il est prévu, pour la rentrée de 1972, un accroissement de *800 traitements d'élèves-maîtres* à recruter directement en première année de formation pédagogique par la voie du concours post-baccalauréat dit « concours des bacheliers ». De ce fait, l'effectif théorique des élèves maîtres en formation pédagogique (1^{re} et 2^e année) sera alors de 14.250.

— D'autre part, le contingent des instituteurs remplaçants appelés à recevoir une formation pédagogique dans les écoles normales est augmenté de 1.500 unités.

Signalons qu'à la formation initiale s'ajoute le recyclage des instituteurs titulaires en exercice durant le stage en responsabilité des élèves-maîtres de deuxième année de formation pédagogique qui peut être de trois mois ou de deux fois six semaines. 6.000 enseignants sont ainsi concernés et l'accroissement du nombre des normaliens devrait porter ce nombre à 8.000 dans deux ans.

Un projet à l'étude pourrait permettre, à partir de 1973, de majorer fortement le flux de passage annuel des instituteurs dans les écoles normales, les stages se trouvant étendus par roulement organisé sur l'année scolaire entière. Si ce projet aboutissait, on pourrait envisager de rendre le recyclage obligatoire.

2° *Dans le second degré :*

— 161 emplois d'élèves professeurs sont créés dans les écoles normales supérieures (+ 784.610 F) ;

— 150 emplois sont ouverts pour entreprendre la formation des conseillers principaux et des conseillers d'éducation (les anciens surveillants généraux) dont la mission évolue vers l'animation des établissements ;

— 3 nouveaux instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques (I. R. E. M.) s'ajouteront aux 13 actuellement existants. L'effectif du personnel qui pourra être recyclé, chaque année, sera de 4.500 unités dans le premier cycle et de 1.200 dans le second (+ 1.500.000 F).

3° *Le problème particulier des I. P. E. S. :*

La première étape de réalisation de la réforme de la formation des professeurs certifiés avait été prévue au budget de 1971. Elle devait consister à ne plus organiser, à compter de 1971, de concours d'accès aux I. P. E. S. (instituts de préparation à l'enseignement du second degré) et, en conséquence, à supprimer, à partir de la rentrée de 1971, 3.800 emplois correspondant aux élèves professeurs accueillis, jusqu'ici, en première année d'I. P. E. S. A titre complémentaire, était prévue la création, à compter de la rentrée de 1971, de 200 emplois d'agrégés destinés à être formés, durant un an avant d'enseigner, dans les premiers instituts de formation à ouvrir à la rentrée de 1972.

L'opération a dû être décalée d'un an pour complément d'études et afin que la réforme puisse être soumise au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce décalage, qui n'est pas une remise en cause, se traduira :

— par un aménagement sur ce point du budget de 1971 (rétablissement de 3.800 rémunérations d'élèves professeurs d'I. P. E. S. du 15 septembre au 31 décembre 1971 et suppression, pour la même période, des crédits correspondant à la création de 200 emplois d'agrégés) ;

— par l'inscription, au projet de budget de 1972, des crédits correspondant à la rémunération de 3.800 élèves professeurs d'I. P. E. S. pour la période allant du 1^{er} janvier au 15 septembre 1972 dûment réduits pour tenir compte de ce que les 200 emplois d'agrégés destinés à préparer l'ouverture des instituts ne seront pas pourvus avant la rentrée 1972 (coût : 39,5 millions de francs).

II. — L'application de la loi d'orientation sur l'enseignement technologique et la formation continue.

Trois lois du 16 juillet dernier ont, selon une expression du Premier ministre, l'ambition d'opérer une « révolution silencieuse » : la première porte organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente, la seconde est relative à l'apprentissage et la troisième est une loi d'orientation sur l'enseignement technologique.

Cette dernière entrera en application à la rentrée de 1972 et le présent budget en a prévu les moyens : 41,4 millions, mais l'essentiel, l'aide aux familles — ou plus exactement les incitations financières — figure au titre IV sous la rubrique des bourses.

L'objectif de la loi d'orientation, c'est de *lutter contre un état d'esprit défavorable aux études technologiques*, tout d'abord par des actions d'information et d'orientation que nous rappelons ci-après :

— *Information* des élèves et de leur famille menée dès le premier cycle du second degré, ainsi que des maîtres de ce premier cycle : inclusion de l'activité d'information dans leur action pédagogique ; contacts des élèves avec les milieux professionnels éventuellement au moyen de stages de courte durée ; institution de professeurs correspondants des enseignements technologiques ;

— *Rétablissement du palier d'orientation de la classe de 5^e*, appuyé sur un bilan des capacités et des aspirations des intéressés, et caractère continu de cette orientation (fin de cycle élémentaire, de 5^e, de 3^e, le cas échéant de seconde). Participation des professeurs des classes d'accueil aux conseils d'orientation (art. 3 de la loi) ;

— Généralisation durant toute la durée du premier cycle du second degré d'une *initiation à la technologie* et institution d'une *initiation économique* (art. 4 de la loi) destinées, entre autres, à faire prendre conscience aux élèves des problèmes technologiques de notre temps et de leur intérêt ;

— Mise en place de *classes préparatoires* et *préprofessionnelles* facilitant l'accès aux formations de niveau V et V bis ;

— *Affirmation d'équivalence* entre les sanctions des études générales et celles des études techniques (art. 10 de la loi) manifestant la double possibilité pour les titulaires de celles-ci, soit d'entrer

dans la vie active à un niveau précisé dans les conventions collectives (art. 9 de la loi), soit de poursuivre des études du niveau supérieur comme leurs camarades issus des enseignements classique et moderne. Dans le même sens, ouverture des classes d'adaptation permettant aux meilleurs parmi les titulaires des B. E. P. d'accéder au B. T. ou au B. T. N. de leur spécialité ;

— Création enfin du « *crédit d'enseignement* » (art. 12 de la loi) qui autorisera la reprise d'études après un temps passé dans la vie active.

L'ensemble des mesures prévues tend donc, après avoir fait connaître en temps utile l'enseignement technologique aux intéressés, à leur faire prendre conscience du fait que *cette voie est celle de la double chance* puisqu'elle permet tout à la fois la poursuite des études jusqu'au plus haut niveau et l'accès à un emploi à n'importe quel moment. On peut penser qu'elles seront de nature à renverser la tendance actuellement constatée dans le choix des voies de formation. C'est dans leur application même que l'accent pourra être mis, en fonction des perspectives économiques, sur tel ou tel secteur de la formation technologique, industriel notamment.

Dans le présent projet et pour le seul titre III, les mesures d'application — dont le total représente une somme de 9,7 millions — concernent essentiellement la formation et le perfectionnement des personnels avec les actions suivantes :

a) Dès 1972, il est prévu de remplacer 300 emplois de professeur d'enseignement général (P. E. G.) de collèges d'enseignement technique par des emplois de professeur certifié.

Dans les lycées techniques, une mesure analogue permettra de remplacer 500 professeurs techniques adjoints par autant de professeurs certifiés.

b) La formation dans les écoles normales nationales d'apprentissage (E. N. N. A.) doit être portée progressivement d'un an à deux ans pour les professeurs d'enseignement général (P. E. G.) et les professeurs techniques adjoints (P. T. A.) des collèges d'enseignement technique.

En 1972, l'application d'une première étape de cette mesure implique la création de :

850 postes d'élève professeur
et de 50 postes de professeur d'écoles normales nationales d'apprentissage.

c) Le recyclage des maîtres doit concerner, dès 1972, 135 maîtres titulaires.

En outre, la préparation aux concours de titularisation des maîtres auxiliaires actuellement en fonctions doit être étendue.

d) Des crédits sont également prévus pour harmoniser les régimes indemnitaires des inspecteurs et inspecteurs principaux de l'enseignement technique avec ceux des inspecteurs départementaux de l'Education nationale et des inspecteurs d'académie.

*
* *

S'agissant de la *formation continue* des adultes et de la *promotion sociale* pour laquelle le Ministère de l'Education nationale est concerné au premier chef, la prise en charge s'effectue par une série de mesures, telles que l'ouverture des établissements scolaires aux adultes pendant les heures de travail, la formation d'un personnel enseignant particulièrement apte à s'adresser aux adultes, l'intervention de formules nouvelles d'obtention de titres et diplômes par « unités capitalisables » et d'aide financière à la reprise des études sous forme de « crédit enseignement ».

Le programme de 1972 comporte :

— l'ouverture de secteurs spécialisés d'adultes durant les heures de travail dans une douzaine d'établissements expérimentaux (2 C. E. T., 2 lycées techniques, 2 lycées classiques, 6 départements d'I. U. T.). Cette ouverture pouvant intervenir pendant et au-delà de l'année scolaire ;

— la mise en place de structures expérimentales de formation continue dans six universités ;

— la création de cycles de formation de formateurs d'adultes et de recyclage des personnels enseignants et administratifs concernés par ce type de formation ;

— le développement du réseau académique des échelons régionaux de l'Education professionnelle chargés de la négociation et du suivi des actions conventionnées.

Sur le plan budgétaire, ces mesures se traduisent, au projet de budget de 1972, par les créations de 76 postes pour le renforcement des structures administratives académiques de la formation continue, 93 postes pour la formation de formateurs d'adultes, 20 postes pour le développement de la formation continue dans les universités, 98 postes pour le développement des actions expérimentales et plus particulièrement des stages d'enseignants dans l'industrie. A ces postes, s'ajoutent les crédits de fonctionnement nécessaires à la réalisation du programme « Formation continue » du Ministère de l'Education nationale dont les grandes lignes ont été définies ci-dessus. Ces crédits seront de l'ordre de 12 millions en 1972 auxquels s'ajouteront les 110 millions transférés du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

Signalons enfin le développement de *l'enseignement par correspondance* et le renforcement des actions de radio-télévision scolaire destinée à la promotion sociale : la subvention de fonctionnement à l'Office français des techniques modernes d'éducation est majorée de 1.263.078 F pour la première de ces actions (création de 60 emplois) et de 1.534.220 F pour la seconde (création de 26 emplois).

III. — Les techniques modernes d'éducation.

Par ailleurs, l'OFRATEME reçoit un troisième supplément de dotation de près de 2 millions de francs qui lui permet de créer 30 autres emplois, 26 pour les services généraux et audiovisuels et 4 pour les centres régionaux de télé-enseignement.

L'office compte développer ses activités dans les trois domaines des *équipements*, de la *formation des formateurs* et de la *production d'enseignements utilisant les techniques modernes*.

1° En ce qui concerne les matériels destinés à la pédagogie, et plus particulièrement les matériels audiovisuels, l'OFRATEME poursuivra la *politique d'agrément et d'information des enseignants* sur l'usage qu'ils peuvent attendre des appareils. Un effort sera fait pour obtenir une plus grande standardisation et, partant, une plus grande facilité d'utilisation, notamment dans le domaine du cinéma, et si possible dans celui des magnétoscopes.

L'OFRATEME poursuivra également ses recherches sur les matériels nouveaux ; machines à questionnement par choix multiple, machines à enseigner, utilisant ou non un système d'ordinateur, vidéocassettes.

2° L'OFRATEME doit en second lieu développer une large politique de *formation des utilisateurs* de moyens audiovisuels, qui est la condition même du développement de l'utilisation des techniques modernes dans l'enseignement. Cet effort a déjà été accompli dans le passé. Il doit être soutenu et élargi, tant au niveau régional où les Centres pédagogiques régionaux peuvent assurer des stages de formation des maîtres, qu'au niveau national où l'OFRATEME peut mener à bien des stages de formation de formateurs.

3° Mais il va de soi que l'une des principales activités de l'Office restera la *production d'enseignements* utilisant les moyens modernes de transmission de la pensée. C'est essentiellement dans la combinaison de plusieurs moyens que doit être recherchée une modernisation de l'enseignement à distance. Les expériences actuellement tentées d'enseignement par correspondance combiné à une émission de télévision donnent d'excellents résultats et seront poursuivies. Les enseignements seront destinés comme par le passé aux élèves, aux maîtres et aux adultes.

— Pour les élèves, un effort particulier sera fait au cours du VI^e Plan pour développer l'utilisation des techniques audiovisuelles dans l'enseignement des langues dans le second degré. En 1972, les crédits prévus à cet effet sont de l'ordre de 15 millions de francs.

Il est également envisagé de mettre au point un programme d'enseignement des disciplines d'éveil directement destiné à s'intégrer dans l'enseignement du premier degré.

Une étude est actuellement en cours pour l'utilisation des techniques audiovisuelles au profit des handicapés de l'ouïe et de la vue.

— Les programmes de *formation des maîtres* à distance seront poursuivis.

— Mais c'est évidemment *au profit des adultes* et dans le domaine de la formation continue que les techniques audiovisuelles trouveront leur plus large application. L'essentiel de l'effort budgétaire en 1972 s'effectuera au profit de la formation continue

tant par l'enseignement par correspondance que par la Radio-télévision scolaire - Promotion. Dans ce domaine, l'OFRATEME est d'ailleurs disposé à produire tous ensembles audiovisuels : diapositives, films, etc., qui pourraient lui être demandés par les établissements d'enseignement, les syndicats ou les entreprises.

Au cours de l'année scolaire 1970-1971, la R. T. S. a diffusé plus de *deux mille émissions radio* et environ *mille émissions de télévision*, soit, pendant chaque semaine :

— 3 heures de radio et 5 h 30 de télévision à l'intention des enseignants ;

— 15 h 40 de radio et 8 h 10 de télévision à l'intention des élèves ;

— 7 h 10 de télévision à l'intention des adultes.

Pour essayer de connaître l'audience de ses émissions, l'OFRATEME a fait réaliser en 1971 un sondage par l'Institut français d'opinion publique (I. F. O. P.). Celui-ci a révélé que *plus de six millions de téléspectateurs* avaient vu, au cours de l'année, au moins quatre émissions destinées aux adultes (R. T. S.-Promotion).

Etant donné que plus de trente mille téléspectateurs (représentant quelques 100.000 lecteurs) sont abonnés régulièrement aux périodiques R. T. S.-Promotion, on peut penser que l'audience de ces émissions est plus large et que l'écoute est satisfaite.

L'enseignement public par correspondance est assuré actuellement par le *Centre national de télé-enseignement* qui comprend, outre le centre de Vanves, des centres installés à Grenoble, Lille, Lyon, Rouen et Toulouse. Tous ces établissements qui ont entre eux des liens pédagogiques et administratifs très étroits, sont rattachés à l'OFRATEME.

a) *Les effectifs.* — Pendant l'année scolaire et universitaire 1970-1971, ces établissements ont compté près de 160.000 élèves (Vanves 87.000 ; Grenoble 9.000 ; Lille 12.000 ; Lyon 30.000 ; Rouen 7.000 et Toulouse 13.000), répartis entre les centres selon les préparations choisies et non d'après leur origine géographique, chaque centre ayant vocation nationale et internationale.

Les deux tiers d'entre eux sont des adultes exerçant une activité professionnelle ; le dernier tiers est composé d'élèves d'âge scolaire malades, éloignés ou suivant des compléments d'enseignement (par

exemple langues non assurées dans les établissements fréquentés). On compte 55 % d'hommes, 45 % de femmes. L'âge moyen des inscrits est de 27-28 ans.

b) *Eventail des préparations assurées.* — Tous ces élèves ont pu choisir entre quelque *quatre cents préparations différentes*, aussi bien de type scolaire et universitaire que destinées à la promotion, à l'actualisation des connaissances ou à la formation continue.

Les cours destinés à la promotion, à l'actualisation des connaissances sont de plus en plus nombreux et connaissent un grand succès, notamment :

- gestion des entreprises ;
- informatique à différents niveaux ;
- mathématiques contemporaines ;
- formation générale ;
- langues techniques ;
- automatismes.

c) *Moyens et méthodes.* — Le corps professoral comprend environ 1.500 *enseignants à temps complet* titulaires de l'enseignement public (agrégés, certifiés, professeurs d'enseignement général, instituteurs, etc.) et *autant en « heures supplémentaires »*, membres de l'enseignement public ou techniciens de la profession.

Le C. N. T. E. ne procède pas seulement avec ses élèves à un dialogue, à un échange écrit et personnalisé. De plus en plus il s'efforce, dans son enseignement à distance, de multiplier et de combiner les moyens de communication. A cet effet, il réalise des *disques*, des compléments de cours sur *bandes magnétiques*, tout particulièrement en langues vivantes, combine, en liaison avec R. T. S. - Promotion, cours par correspondance et émissions télévisées. De même, un effort important est-il accompli pour l'enseignement programmé particulièrement adapté aux élèves isolés.

Signalons, enfin, que le coût de formation d'un élève « à distance » est relativement peu élevé : en moyenne, quelque 600 F par an.

IV. — La recherche et la rénovation en pédagogie.

Les crédits devant aller à *la recherche pédagogique*, dans le projet de budget de 1972, s'élèvent à environ 90 millions de francs, recouvrant les activités de *l'institut national de recherche et de documentation pédagogique* (I. N. R. D. P.), celles du *centre international de Sèvres*, l'action de recherche de *l'institut national pour la formation des adultes* (I. N. F. A.), les actions entreprises dans les établissements scolaires et universitaires à caractère expérimental (du type C. E. S. de Marly) et la recherche pédagogique relative à la formation des maîtres.

L'I. N. R. D. P. reçoit pour sa part, en mesures nouvelles, un complément de subvention de 3.785.667 F destiné notamment au renforcement de ses effectifs par 93 unités.

1° *Au niveau de l'enseignement primaire.*

La prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans modifie profondément le caractère de l'enseignement élémentaire. Celui-ci vise moins, désormais, à dispenser un « *bagage minimum* » de connaissances qu'à éveiller chez les élèves le goût d'apprendre et les facultés d'analyse et d'observation qui permettront des acquisitions ultérieures, tout en leur fournissant, bien entendu, les éléments fondamentaux de leur langue maternelle et du langage mathématique, et en leur assurant un développement physique et psychomoteur harmonieux.

Le tiers temps pédagogique s'appuie sur des recherches déjà anciennes, et notamment celles qui ont été menées à l'école de Vanves. En mathématiques, on est déjà passé de la recherche à la rénovation. Aussi l'accent est-il désormais mis sur *l'enseignement du français*. Il est l'objet de recherches entreprises par l'I. N. R. D. P. dans 90 établissements en liaison avec les travaux de la commission ministérielle qui fonctionne depuis 1963 sous la présidence de l'inspecteur général Rouchette. Ces travaux ont permis de constater qu'il existe un lien très fort entre les retards scolaires (les taux cumulés de redoublement sont de 25 % en première année, 35 % au terme de la troisième année, 45 % au terme de la cinquième année) et la mauvaise qualité du langage qui, par

ailleurs, affecte surtout les couches défavorisées de la population. S'appuyant sur les données de la psycho-pédagogie et de la linguistique, les équipes de recherche cherchent un remède à cet état de fait dans une méthode où l'apprentissage de la langue est considéré comme une démarche globale alors que l'enseignement traditionnel est morcelé en disciplines partielles : lecture, écriture, orthographe, grammaire, etc. Leurs expériences s'inspirent de la pédagogie audio-orale des langues étrangères qui est, on le sait, bien au point, et des techniques d'imprégnation intuitive fondée sur l'utilisation des exercices structuraux. On peut affirmer que, correctement et rigoureusement appliquée, cette méthode contribue beaucoup à libérer l'enfant de ses inhibitions du fait qu'elle l'habitue à s'exprimer spontanément, et qu'elle n'en permet pas moins un apprentissage correct des données syntaxiques et orthographiques, et un enrichissement du vocabulaire, en rendant familier le maniement de la langue écrite et parlée par un approfondissement constant où l'enfant est naturellement amené à remplacer ses formulations frustrées ou incorrectes par des structures meilleures susceptibles d'être intégrées à son niveau.

Dans un domaine aussi important que l'enseignement du français à l'école primaire, il ne saurait être question de brûler les étapes. Un rapport a dégagé les principes de l'expérience en cours. L'orientation en a été approuvée par la commission de réforme de l'enseignement du français, présidée par M. Emmanuel. Des instructions sont en cours d'élaboration qui répondront à l'état présent des besoins et des possibilités des maîtres et fixeront les objectifs et les moyens de la rénovation.

2° *Au niveau du premier cycle du second degré.*

Le problème d'une évolution nécessaire de *l'enseignement du français* se pose dans le premier cycle comme à l'école primaire. Sur ce point, les recherches auxquelles procède l'I. N. R. D. P. dans les C. E. S. expérimentaux permettront, au cours de l'année scolaire 1971-1972, d'éclairer les conclusions de la commission ministérielle et d'arrêter des orientations.

Par ailleurs, des recherches sont lancées sur les thèmes suivants :

— *L'institution d'une pédagogie différenciée par groupes de niveaux.* 17 C. E. S. expérimentaux concourent aux travaux de

l'institut dans la totalité de leurs activités et une vingtaine d'autres s'y associent pour des expériences ponctuelles. En outre, de nombreuses recherches dites « spontanées », autorisées par le chargé de mission et suivies par l'inspection générale, renforcent ce travail.

Les résultats de ces expériences, qui parviennent à leur terme et font actuellement l'objet d'études systématiques d'évaluation et de validation, permettent de conclure à l'utilité manifeste du système des sous-groupes de niveau par matière fondamentale, les élèves étant groupés de façon hétérogène pour les autres matières.

— En *mathématiques*, les nouveaux programmes issus des travaux de la commission Lichnerowicz ont été mis successivement en place à chaque rentrée : pour 1971, c'est la classe de quatrième qui est concernée. Etant donné que la même opération est effectuée pour les terminales, un important crédit de 10,6 millions est dégagé pour le financement de cette réforme.

Pour les langues vivantes, des expériences sont en cours sous le contrôle de l'I. N. R. D. P., en vue de mettre au point une pédagogie spécialement adaptée aux classes de sixième III et de cinquième III, et sur l'utilisation des méthodes audiovisuelles dans toutes les sections.

La technologie qui était enseignée à titre d'option depuis 1962-1963 dans quelques établissements, figure depuis la rentrée de 1970 parmi les matières obligatoires de la classe de quatrième. La mise en place effective de cet enseignement — dont la valeur formatrice a été démontrée — se fait au fur et à mesure du développement des stages de formation organisés pour les professeurs.

3° *Au niveau du second cycle du second degré.*

Des réformes de structure ont été étudiées qui visent à atteindre les objectifs suivants :

— supprimer les cloisonnements en sections trop rigides et leur substituer des filières plus souples basées sur des choix d'options obligatoires et facultatives portant sur des disciplines littéraires, scientifiques, techniques et artistiques ;

— rapprocher les enseignements littéraires et les enseignements scientifiques en augmentant la part de l'enseignement scientifique au sein des filières littéraires et en multipliant les options pouvant être choisies en commun (il est utile de rappeler à cet égard que l'étude de l'évolution des séries du baccalauréat fait ressortir une persistance de la prépondérance, souvent mal motivée, d'une orientation vers les études littéraires) ;

— actualiser les enseignements dans toutes les matières, en particulier en introduisant dans l'enseignement une initiation aux problèmes du monde contemporain.

La mise en place de ces structures nouvelles devra pouvoir se faire en classe de seconde à la rentrée de 1973.

Après la rénovation des mathématiques, puis celle du français, l'enseignement de la *physique*, de la *chimie* et de la *technologie* fait l'objet d'une recherche confiée à une commission présidée par M. Lagarrigue, directeur de l'accélérateur linéaire de particules d'Orsay.

L'introduction de l'informatique comme discipline d'enseignement au second cycle est à l'étude. Une expérience est entreprise à la rentrée 1971 dans un établissement de la région parisienne.

4° *Au niveau des enseignements supérieurs.*

De nombreuses expériences de renouvellement des méthodes pédagogiques ont été tentées, le plus souvent à l'initiative des conseils des U. E. R. D'une manière générale, les travaux par petits groupes, la généralisation du contrôle continu des connaissances, ont souvent transformé les conditions de travail des étudiants depuis deux ans.

Le système des unités de valeur tend à se généraliser. Les U. E. R. scientifiques ont depuis l'année 1970-1971 la possibilité d'organiser sous cette réforme leurs enseignements de second cycle.

V. — Les bibliothèques et la lecture publique.

Les mesures nouvelles concernant les bibliothèques et la lecture publique s'élèvent à 11,5 millions. Elles se répartissent, pour l'essentiel, de la manière suivante :

1° *Lecture publique.*

Création de trois nouvelles bibliothèques centrales de prêts et de cinq annexes ce qui nécessite la création de 90 emplois nouveaux (+ 1.113.500 F) et des crédits de fonctionnement (+ 1.144.461 F).

Achat de 11 bibliobus, de 6 fourgonnettes, renouvellement de 4 bibliobus, entretien du parc automobile (+ 1.333.000 F).

Accroissement de l'aide de l'Etat aux communes (+ 1 million 462.000 F).

2° *Bibliothèques universitaires ou de recherche.*

Création de 180 emplois dont 30 pour la rentrée de 1971 à régulariser (+ 2.210.000 F).

Accroissement des moyens de fonctionnement (+ 4 millions 130.500 F).

Un fait nouveau : une grande bibliothèque publique de consultation est prévue dans le centre du plateau Beaubourg qui a fait l'objet en 1971 d'un concours international d'architectes. Une équipe de bibliothécaires et de leurs collaborateurs travaille déjà à constituer les collections de cette bibliothèque qui devrait, selon le plan établi, ouvrir en 1975. Des moyens financiers à l'échelle de cette réalisation ont été prévus au Plan, ils devront permettre de faire bénéficier les futurs usagers des plus récentes innovations en matière d'animation, d'information et de documentation.

CHAPITRE III

L'ENSEIGNEMENT. — MESURES SPECIFIQUES

I. — Problèmes des collectivités locales.

Nous envisagerons successivement les rapports des collectivités locales et de l'Etat d'une part, les rapports des collectivités entre elles d'autre part.

1° Nationalisation et étatisation des établissements du second degré.

En 1972, 15 lycées, 100 C. E. S. et 30 C. E. G. seront nationalisés ; 5 lycées seront étatisés. Le transfert ainsi opéré au profit des collectivités locales coûtera 8,9 millions de francs à l'Etat qui prendra à sa charge 1.450 emplois. La mesure concerne trois fois plus d'établissements que l'an dernier mais à ce rythme il faudrait encore vingt ans pour apurer la situation (1) et encore à la condition que les C. E. S. construits dans l'année ne viennent pas renforcer le contingent.

Le tableau suivant fait apparaître, par catégorie d'établissements, l'évolution suivie au cours de ces dernières années par les contingents budgétaires de nationalisations et d'étatisations :

(1) Situation après réalisation du programme d'étatisation et de nationalisation en cours établi en application du budget 1971.

	MUNICIPAUX	NATIONALISÉS	ÉTATISÉS	TOTAL
Lycées	149	385	568	1.102
C. E. S.....	1.164	834	124	2.122
C. E. G.....	1.711	178	»	1.889
C. E. T.....	»	»	1.200	1.200
Totaux	3.024	1.397	1.892	6.313

ANNEE	LYCEES	COLLEGES d'enseignement secondaire.	COLLEGES d'enseignement général.	TOTAL
1964	50	20	161	231
1965	40	295	50	385
1966	35	60	»	95
1967	40	60	»	100
1968	25	100	»	125
1969	10	100	»	110
1970	»	50	»	50
1971	9	40	»	49
1972	20	100	30	150

Moins de 10 % des lycées comportant un second cycle demeurent encore à la charge d'une collectivité locale.

Par contre, la nationalisation des C. E. S. et des C. E. G. pâtit de la nécessité d'ouvrir des établissements neufs pour accueillir les élèves, ce qui diminue d'autant la masse des crédits destinés aux transferts.

Rappelons qu'il y a nationalisation quand une part des dépenses de fonctionnement — voisine de 35 % — reste à la charge de la collectivité locale et étatisation quand la commune est totalement défrayée.

2° Les partages de charges entre collectivités pour la construction et l'utilisation d'un même établissement.

L'article 33 de la loi du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales a posé le principe que la part des dépenses assumées par les collectivités pour la construction et le fonctionnement des collèges d'enseignement général et des collèges d'enseignement secondaire et de leurs annexes d'enseignement sportif est répartie entre les collectivités intéressées. Il prévoit qu'à défaut d'accord amiable entre les collectivités intéressées, cette répartition est faite dans des conditions fixées par décret, les critères à retenir pour cette répartition devant être notamment les ressources des collectivités intéressées et leur population scolarisée fréquentant les établissements en cause.

Le décret du 16 septembre 1971 pris pour son application a précisé la consistance des dépenses soumises à répartition, tant en ce qui concerne le fonctionnement que les investissements, et les modalités de répartition de ces dépenses entre les communes intéressées. A cet égard, il prévoit qu'à défaut d'accord intervenu entre les collectivités locales et groupements de communes intéressés avant le 1^{er} novembre de chaque année, les charges de l'année suivante sont réparties :

- pour 60 % des dépenses au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur le territoire de chaque collectivité ou groupement de communes intéressés ;
- pour 40 % des dépenses au prorata de la valeur du centime de chacun d'eux.

Des dispositions particulières ont été prévues pour éviter de pénaliser les communes dont les élèves seraient scolarisés dans plusieurs établissements.

Cette réforme répond à une fréquente revendication des communes siège d'un établissement du premier cycle qui avaient jusqu'alors à supporter seules, sauf à obtenir l'accord des autres communes intéressées, les charges de construction et de fonctionnement, dans la mesure du moins où celles-ci n'étaient pas couvertes par des subventions de l'Etat. Désormais ces charges seront réparties entre toutes les communes intéressées, soit d'un commun accord ou par le moyen d'un regroupement en syndicat, soit à défaut, dans les conditions fixées par le décret du 16 septembre 1971.

Il est encore trop tôt pour apprécier les premiers résultats de la mise en œuvre de ces mesures de solidarité intercommunale. Il est prévu en effet que, pour l'année 1971, les dépenses de fonctionnement soumises à répartition obligatoire seront limitées aux charges afférentes au premier trimestre de l'année scolaire 1971-1972 et que les dispositions réglementaires de répartition ne leur seront appliquées que dans la mesure où aucun accord amiable ne serait intervenu entre les communes intéressées dans un délai de trois mois après la date de publication du décret du 16 septembre 1971, c'est-à-dire après le 19 décembre 1971.

II. — Les mesures catégorielles.

Nous avons dressé la liste des mesures prises en faveur du personnel de l'Education nationale, dans le tableau qui suit :

SERVICE	COUT
<i>1° Direction de l'administration générale et des services sociaux.</i>	
Création du grade de secrétaire administratif en chef.....	Mémoire.
U. G. P. A. — Modification de l'échelonnement indiciaire des agents contractuels de 4 ^e catégorie.....	Mémoire.
Majoration des indemnités de charges administratives des personnels d'inspection	760.000
Amélioration des régimes indemnitaires des personnels d'inspection de l'enseignement technique et des personnels d'inspection de l'information et de l'orientation.....	858.573
Majoration de 30 % des indemnités du personnel de l'intendance... ..	1.461.525
Attribution d'une indemnité annuelle de gestion de 250 francs aux secrétaires et attachés d'intendance universitaire chargés de responsabilités dans la gestion d'établissements scolaires regroupés... ..	150.000
Amélioration du régime des œuvres sociales.....	2.807.263
Inscription d'un crédit provisionnel pour diverses mesures catégorielles intéressant des personnels de l'Education nationale....	6.440.000
Ajustement de l'index de correction afférent aux rémunérations des agents en fonctions à la Réunion	— 178.000
I. N. R. D. P. — Adaptation du nombre et de la nature des emplois de personnel administratif et pédagogique aux besoins de l'établissement	135.333
I. N. R. D. P. — Inscription d'une provision pour tenir compte des hausses de salaires des personnels techniques et ouvriers.....	579.000
I. N. R. D. P. — Création du corps d'agents techniques de bureau... ..	»
Ofratème. — Inscription d'une provision pour tenir compte des hausses de salaires des personnels techniques et ouvriers.....	510.000
Ofratème. — Incidence de la création du corps d'agents techniques de bureau	— 3.730
<i>2° Universités et établissements d'enseignement supérieur.</i>	
Relèvement de 5 % du taux des cours complémentaires et conférences.	7.672.000
Relèvement de 8 % du taux de la prime de recherche.....	4.480.000
Modification des obligations de service des professeurs, professeurs techniques et professeurs techniques adjoints des écoles nationales supérieures d'arts et métiers.....	800.000
Revision du classement indiciaire du directeur et du sous-directeur de l'école centrale lyonnaise.....	7.259
Relèvement du crédit concernant la rémunération des auteurs des émissions de la radio-télévision universitaire.....	300.000

SERVICE	COUT
Inscription d'une provision en vue de permettre l'extension de la réforme des catégories C et D aux personnels techniques contractuels analogues à ceux du C. N. R. S. et aux agents contractuels de l'Institut national de formation des adultes.....	4.400.000
Relèvement de 30 % de l'ensemble des indemnités de charges administratives	674.140
Incidence de la modification du statut des personnels administratifs, techniques et ouvriers des instituts nationaux des sciences appliquées (transformation de 822 emplois).....	»
Octroi d'une indemnité de sujétion spéciale aux présidents des universités des instituts nationaux polytechniques et des centres universitaires	204.000
Ajustement de l'index de correction afférent aux rémunérations des agents en fonction à La Réunion.....	— 37.100
<p align="center"><i>3° Direction des établissements d'enseignement élémentaire et secondaire.</i></p>	
Revalorisation de l'indemnité compensatrice de perte de salaire allouée aux représentants des organisations professionnelles de salariés, membres de divers conseils, comités ou commissions.....	300.000
Attribution d'une indemnité annuelle de 500 F aux adjoints d'enseignement chargés des fonctions de bibliothécaire ou de documentaliste	300.000
Alignement de la rémunération des conseillers pédagogiques de l'enseignement technique sur celle de leurs collègues de l'enseignement général.....	150.000
Majoration de 30 % du taux des différentes indemnités de charges administratives	1.540.000
Modification du régime des indemnités pour participation aux conseils de classe.....	— 4.759.000
Attribution d'une indemnité de charges administratives aux conseillers pédagogiques adjoints aux inspecteurs départementaux de l'Education nationale.....	1.575.000
Ajustement de l'index de correction afférent aux rémunérations des agents en fonctions à la Réunion	— 3.109.400
Modification des obligations de service des professeurs techniques d'enseignement professionnel	27.000.000
Inscription d'une provision destinée à couvrir les hausses des salaires des personnels rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie	135.815
Revision de l'échelonnement indiciaire des emplois d'assistant contractuel des bibliothèques (mesure financière sur les disponibilités existantes)	»
Inscription d'une provision pour permettre l'amélioration de la situation du personnel de sécurité des bibliothèques.....	20.000
Total	55.172.678

CHAPITRE IV

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

C'est dans les organismes et laboratoires rattachés au Ministère de l'Education nationale que s'effectue, dans une très large mesure, la recherche fondamentale, orientée ou non orientée.

Cette recherche bénéficie d'un financement multiple. Elle est alimentée en premier lieu par les subventions de fonctionnement et d'équipement alloués au Centre national de la recherche scientifique, aux universités et aux grands établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de l'enveloppe interministérielle. Elle est également financée sur le budget propre du ministère, à travers les rémunérations, les crédits de fonctionnement et les programmes généraux d'équipement des universités et grands établissements, qui correspondent avant tout aux besoins de l'enseignement, et dont la part Recherche, liée à cet enseignement ne peut être isolée budgétairement. Enfin, les laboratoires des universités et ceux du Centre national de la recherche scientifique bénéficient de ressources propres, grâce aux contrats de recherche qu'ils reçoivent d'autres organismes, publics ou privés.

I. — La Direction chargée des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (D. I. S. U. P.).

Les moyens de la D. I. S. U. P., qui gère les crédits de fonctionnement et d'investissement des laboratoires et des grands établissements, évolueront comme suit :

	1971			PREVISIONS 1972	
	FONCTIONNEMENT		EQUIPEMENT	Fonctionnement.	Equipement.
	Total.	Dont mesures nouvelles.	Autorisations de programme.	Mesures nouvelles.	Autorisations de programme.
	(En millions de francs.)				
Universités	141,72	10,00	} 86,9	14,00	91,70
Grands établissements	55,17	2,48			
Service central de la statistique ..	1,50				
Total	198,39	12,48	86,9	14,00	91,70

Le projet de budget de la recherche universitaire pour 1972 a été établi en tenant compte de deux contraintes, en partie contradictoires :

— assurer à tous les enseignants les moyens de mener une recherche non orientée afin de maintenir l'enseignement au plus haut niveau des connaissances ;

— agir néanmoins de façon sélective en accordant des moyens supplémentaires aux meilleurs laboratoires, ceux qui mènent une recherche plus orientée et qui, pour certains, sont associés au Centre national de la recherche scientifique.

a) En ce qui concerne *le fonctionnement*, ceci revient, une fois distribué « l'humus de base », dont l'évolution doit suivre celle des effectifs et celle des coûts, sous réserve d'un certain rattrapage, à assurer aux laboratoires bénéficiant d'équipements nouveaux les moyens de faire face à la charge qu'entraînent ces équipements.

Cette politique sélective a ses limites. Son application doit d'abord tenir compte de l'autonomie des universités, désormais responsables de la répartition des crédits de fonctionnement entre UER. Dès lors, elle ne peut être qu'incitative. En outre, elle n'est possible qu'à partir d'un certain volume de moyens supplémentaires.

b) C'est à cette même condition qu'est subordonnée, dans *le budget d'équipement*, la mise en œuvre des priorités fixées par le VI^e Plan, tant au niveau des secteurs que des programmes ou des opérations.

La répartition prévisionnelle des autorisations de programme de 1972 marque déjà certaines inflexions conformes à la politique du VI^e Plan, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous :

	1971	1972 (prévisions).
	(En millions de francs.)	
Matière et rayonnement.....	25,3	30
Sciences de la terre, de l'océan, de l'atmosphère et de l'espace.....	0,5	4,5
Sciences de la vie.....	23,0	12,5
Sciences de l'homme.....	5,0	11,0
Habitat, urbanisme, transports.....	0,5	»
Moyens de calcul.....	27,4	27,2
Mathématiques	1,7	2,5
Réévaluations et divers.....	3,5	4,0
Total	86,9	91,7

II. — Le Centre national de la recherche scientifique et ses satellites.

a) Le montant des crédits de *fonctionnement* alloués au C. N. R. S. pour 1972 s'élève à un peu plus d'un milliard de francs. Les mesures nouvelles se chiffrent à 64,1 millions auxquelles il faut ajouter 51,8 millions correspondant à des mesures de transfert, soit :

— 7,18 millions de francs provenant de la subvention d'équipement du Centre national d'études spatiales, destinés à rémunérer les 183 techniciens de l'Institut national d'astronomie et de géophysique (I. N. A. G.), payés jusqu'ici sur contrat, et qui seront pris en charge par le C. N. R. S. ;

— 44,6 millions de francs prélevés sur le budget des enseignements supérieurs sont prévus hors enveloppe-recherche, pour la rémunération de 1.126 emplois de techniciens nucléaires désormais gérés par l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (I. N. P. N. P. P.).

Ces propositions répondent aux préoccupations suivantes :

— permettre au C. N. R. S. d'assainir la gestion de son personnel : l'évolution normale des carrières a conduit au cours des deux dernières années, à une déformation de la pyramide indiciaire, et à un décalage entre l'indice budgétaire moyen et l'indice réel. En 1972, 22 millions de francs sont prévus pour restaurer une situation normale ;

— établir un rapport satisfaisant entre les dépenses de personnel et les dépenses relatives aux moyens des chercheurs. Ceci a conduit à réduire au minimum les créations d'emplois (305 au total, dont 130 chercheurs) ;

Sur les 38 millions de francs disponibles, 14,6 ont été affectés à des dépenses de matériel et de fonctionnement (dont 12,5 pour le réacteur à haut flux de Grenoble), le reste servant à financer les créations et les transformations d'emplois et le relèvement de la subvention à l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (+ 1,5 million de francs) ;

— dans les créations d'emplois, renforcer l'encadrement tant scientifique qu'administratif, dont l'organisme a besoin pour assurer de manière efficace le pilotage et le contrôle de la politique de recherche et pour adapter sa gestion aux impératifs d'une grande entreprise : signalons dans cet ordre d'idée l'introduction de la comptabilité analytique d'exploitation dans les laboratoires, ce qui permettra à ces derniers de « vendre » de la recherche au juste prix y compris sur les marchés internationaux (à titre d'exemple, l'Institut allemand Max Planck s'est adressé au Service national des champs intenses).

b) En matière d'équipement, le montant des autorisations de programme a été fixé à 252,3 millions de francs avec les objectifs suivants :

— Assurer la « jouvence » des laboratoires, en accordant la priorité aux crédits de matériel non programmé. Cet effort est nécessaire pour redresser la situation de la plupart des laboratoires dont le bon fonctionnement requiert l'entretien et le renouvellement de l'équipement scientifique. Sur un total de 252,3 millions de francs, la part des crédits de matériel s'élève à 131 millions de francs dont 94,5 au titre de la jouvence (80 pour le C. N. R. S., 5,5 pour l'I. N. A. G., 9 pour l'I. N. P. N. P.), le reste étant affecté à quelques opérations programmées.

— Développer avec des moyens notablement accrus la politique engagée en 1971 en matière d'actions thématiques programmées, dont le rapport pour le VI^e Plan a souligné l'intérêt. 29 millions de francs sont inscrits à ce titre dans le projet de budget (dont 25 au C. N. R. S. et 4 à l'I. N. A. G.). Les actions thématiques programmées peuvent être définies comme des actions coordonnées, axées sur un thème déterminé et portant sur la réalisation, en plusieurs années, d'un programme qui implique la mise en œuvre, à titre principal, de moyens d'équipement mais également de moyens de fonctionnement corrélatifs à l'exclusion de tout recrutement. Citons parmi les actions déjà lancées celles qui sont relatives aux « matériaux », aux « états métastables » et à la « différenciation cellulaire ».

— Donner au C. N. R. S. les moyens de faire face à ses engagements internationaux (38,5 millions de francs pour l'achèvement du réacteur à haut flux de Grenoble) et de poursuivre son effort de valorisation de la recherche et d'ouverture vers l'économie nationale (6 millions de francs pour relever la dotation en capital de l'A. N. V. A. R.).

Bien qu'il reflète une série de contraintes particulières, en partie héritée du passé, le projet de budget du C. N. R. S. s'efforce d'introduire dans la répartition des moyens entre secteurs scientifiques les inflexions que commande une exécution correcte du VI^e Plan. Par matière, les autorisations de programme se répartiront ainsi :

	ACTIONS thématisées program- mées.	MATÉRIEL			CONS- TRUC- TIONS	TOTAL
		Jouissance.	Moyens de calcul (A : acqui- sitions.) (L : loca- tions.)	Equipe- ment lourds et ANVAR		
(En millions de francs.)						
Matière et rayonnement :						
I.N.P.N.P.P. physique nucléaire...	»	9,00	»	18,50	1,50	29,00
Autres domaines de la physique...	8,31	23,02	»	38,50 (RHF)	4,00	73,83
Chimie	4,53	15,38	»	»	4,50	24,41
Total matière et rayon- nement	12,84	47,40	»	57,00	10,00	127,24
Terre, océan, etc. :						
Astronomie et géophysique :						
C. N. R. S.	»	3,96	»	»	»	3,96
I. N. A. G.	»	5,50	3,50 (L)	15,00	6,00	30,00
Géologie	»	1,52	»	»	»	1,52
Océanographie	0,91	0,73	»	»	»	1,64
Total terre, océan, etc...	0,91	11,71	3,50	15,00	6,00	37,12
Sciences de la vie :						
Biologie	5,51	13,83	»	»	1,50	20,84
Biomédicale	1,89	8,31	»	»	»	10,20
Total sciences de la vie.	7,40	22,14	»	»	1,50	31,04
Sciences de l'homme.....	2,49	3,86	»	»	»	6,35
Informatique	1,36	0,69	»	»	»	2,05
Moyens de calcul.....	»	0,36	15,00 (L)	»	»	15,36
Mathématiques pures.....	»	0,19	»	»	»	0,19
Centres de documentation.....	»	0,40	»	»	»	0,40
Services généraux et interventions spécifiques	»	2,75	7,00 (A)	»	»	9,75
ANVAR	»	»	»	6,00	»	6,00
Opérations diverses, hausses et rééva- luations	»	»	»	»	11,80	11,80
Crédits non encore répartis.....	»	5,00	»	»	»	5,00
Total	25,00	94,50	25,50	78,00	29,30	252,30
dont : C. N. R. S.	25,00	80,00	22,00	»	21,80	148,80

III. — L'Agence nationale pour la valorisation de la recherche.

Les moyens de l'ANVAR sont inclus dans la subvention du C. N. R. S., mais l'organisme jouit d'une autonomie consacrée par son statut qui lui a conféré le caractère industriel et commercial.

L'Agence a reçu la mission très vaste de concourir à la mise en valeur des résultats de recherches scientifiques et techniques effectuées par les entreprises et services publics, et notamment par les laboratoires dépendant de l'université et du C. N. R. S. Elle peut également apporter son concours à tout inventeur isolé ou à toute entreprise du secteur privé. A cette fin, elle doit prospecter les inventions, en assurer la protection nationale et internationale, notamment par la mise au point et le dépôt des brevets correspondants, et procéder, en accord avec les inventeurs, à toute opération propre à préparer la mise en valeur de ces inventions, ceci à l'exclusion des opérations d'exploitation industrielle elles-mêmes.

Le tableau ci-après retrace l'activité de l'ANVAR depuis sa création :

	1969	1970	1971 Au 31 août 1971.
Nombre de dossiers soumis à l'ANVAR provenant	684	1.035	685
Du secteur public.....	248	330	233
Du secteur privé.....	436	705	452
Nombre de brevets nouveaux déposés, acquis par l'ANVAR ou confiés à l'ANVAR.....	251	482	212
France	125	185	92
Etranger	126	297	120
Nombre de contrats passés par l'ANVAR....	87	165	87
Pour l'exploitation des inventions.....	37	58	39
Pour organiser la coopération avec des laboratoires, des inventeurs, des organismes et des entreprises.....	50	107	48

Les crédits retenus au profit de l'ANVAR pour 1972 comportent :

— Un relèvement de la subvention d'exploitation de 1,5 million de francs, la portant à 6 millions de francs : cette augmentation s'explique par les nécessités de la phase de croissance dans laquelle l'Agence s'est engagée. Alors que pendant toute cette période les dépenses nécessitées par la mise en place de l'organisme, ainsi que par l'amortissement de ses interventions, ont augmenté de façon notable, les recettes ont progressé dans une moindre mesure, ce qui explique le recours accru à la subvention de l'Etat. En effet, les opérations de valorisation nécessitent en moyenne un délai de l'ordre de cinq à six années pour produire des résultats appréciables sur le plan financier. L'année 1972 correspond donc encore à une période où les nouvelles opérations initiées par l'Agence n'ont pas encore atteint leur rendement optimal.

— Un relèvement de 6 millions de francs de la dotation en capital, qui passerait ainsi de 12 à 18 millions de francs : ce qui permettra à l'Agence d'intervenir plus largement dans des opérations de valorisation en finançant 5,5 millions de francs de dépenses de valorisation sur des inventions. Il répond aussi à la nécessité de conserver à l'organisme un fonds de roulement suffisant qui lui permette d'avoir une trésorerie équilibrée.

CHAPITRE V

LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Les dotations du titre IV, c'est-à-dire les subventions accordées par l'Etat, atteignent 5.065 millions de francs : l'augmentation par rapport à l'exercice précédent est de 437 millions de francs en valeur absolue et de 9,5 % en valeur relative.

16 millions seulement figurent en mesures acquises et sont relatives, d'une part, à l'extension en année pleine de la subvention de l'Etat aux œuvres sociales en faveur des étudiants, d'autre part, à l'incidence du relèvement des prix de journée dans les établissements de cure.

Les mesures nouvelles concernent essentiellement quatre rubriques :

I. — L'aide à l'enseignement privé.

Les crédits nouveaux ouverts au budget de 1972 au chapitre 43-34 s'élèvent à 303,35 millions de francs et se répartissent ainsi :

	En millions de francs.
Dépenses de fonctionnement.....	54
Revalorisation des traitements et mesures Fonction publique	145,5
Dépenses de personnel liées à la formation de nouveaux contrats.....	103,85

Ce dernier chiffre correspond à une augmentation prévisible du nombre des maîtres sous contrats d'environ 4.000, soit environ 5 % des effectifs de personnels enseignants recensés au 31 décembre 1970 (77.178). Les augmentations des dépenses de fonctionnement sont estimées en fonction d'une poursuite de l'accroissement important (15 %) des effectifs scolarisés dans les établissements sous contrat d'association.

Le tableau qui suit donne le panorama des établissements privés ayant passé un contrat avec l'Etat pour l'année scolaire 1970-1971.

1970-1971	NOMBRE d'établissements.			NOMBRE DE MAITRES			NOMBRE D'ELEVES			
	Contrats simples.	Contrat d'association.	Total.	Contrats simples.	Contrat d'association.	Total.	Contrats simples.	Contrat d'association.	Total.	Hors contrat.
Ecoles primaires et classes primaires élémentaires des établissements secondaires..	8.053	283	8.336	30.110	2.311	32.421	914.041	69.714	983.755	50.585
Cours complémentaires.	642	504	1.146	5.549	6.574	12.123	93.341	112.846	206.187	11.559
Etablissements secondaires	150	845	995	2.619	26.773	29.392	33.483	375.613	409.096	44.184
Etablissements d'enseignement technique...	187	375	562	3.097	9.120	12.217	25.911	95.057	120.968	94.744
Total	9.032	2.007	11.039	41.375	44.778	86.153	1.066.776	653.230	1.720.006	201.071

Le chapitre 43-34 ne retrace d'ailleurs pas l'intégralité des concours de l'Etat à l'enseignement privé, à ses maîtres et à ses élèves. Ces aides sont recensées dans le tableau ci-après qui donne en plus un aperçu sur leur évolution depuis dix ans :

NUMEROS des chapitres.	NATURE DE LA DEPENSE et libellé du chapitre.	1961	1971	PROJET de budget 1972.
		(En millions de francs.)		
36-32	Etablissements scolaires : subvention aux établissements privés.....	5.644	3.315	3.015
43-34	Rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privé.....	249.273	2.320.056	2.619.538
43-35	Aide aux familles pour assurer la fréquentation scolaire obligatoire (1).....	»	41.697	41.275
43-36	Allocation de scolarité.....	53.004	(2) 14.079	15.100
43-71	Bourses et secours d'études :			
	Bourses d'enseignement supérieur.....	9.735	10.000	10.000
	Bourses nationales du second degré.....	16.247	75.000	95.000
	Total.....	333.903	2.464.147	2.783.928

(1) Crédit inscrit au chapitre 43-34 jusqu'en 1970.

(2) A compter du 1^{er} janvier 1971, les crédits pour allocations de scolarité des élèves des établissements d'enseignement privés sous contrat simple ont été transférés au chapitre 43-34 afin de compléter la prise en charge par l'Etat de l'intégralité des charges sociales et fiscales supportées antérieurement par les établissements.

II. — Les transports scolaires.

La dotation pour 1972, soit 318 millions de francs, est en progression de 49 millions sur celle de 1971 ou encore de 18,2 %. Elle permettra tout juste de maintenir la participation de l'Etat à son taux actuel. Elle est destinée à couvrir les trois quarts de la campagne 1971-1972 et un quart de la campagne 1972-1973 sur les bases :

- de 1.330.000 élèves pour la première ;
- et d'un chiffre compris entre 1.400.000 et 1.430.000 pour la seconde.

Ces chiffres correspondent respectivement à 15,75 % et 16,50 % des effectifs prévisionnels des enseignements primaires et de second degré : en gros, *un élève sur six utilise un circuit de ramassage.*

Mais les effectifs transportés ne sont pas seuls à être en cause dans le renchérissement des transports scolaires : les hausses de tarifs ont leur part de responsabilité, qu'elles soient imputables aux augmentations de salaires et de prix des carburants ou à une insuffisance de concurrence.

Aussi, devant la montée des dépenses, ainsi que nous l'avons déjà noté, une étude de type R. C. B. (rationalisation des choix budgétaire) a-t-elle été entreprise et la partie technique est terminée. Les premières conclusions que nous publions ci-après, nous ont été fournies par les services :

— L'étude sur l'organisation et le financement du système révèle une certaine dilution de la responsabilité au niveau départemental, due en particulier à la multiplicité des organisateurs ; de plus, la concurrence, qui est à la base de l'ensemble des dispositions réglementaires concernant la répartition du marché des transports scolaires, fait le plus souvent défaut, ce qui a des effets certains sur l'organisation et le coût du transport ;

— Les prévisions d'effectifs d'élèves subventionnés au titre du transport scolaire pour la durée du VI^e Plan, montrent que, pour la plupart des départements, on peut encore s'attendre à d'importantes hausses d'effectifs, dues à l'existence d'un certain

nombre d'élèves qui, s'ils utilisaient le système des transports scolaires, auraient légalement droit à une subvention de l'Etat ;

— Un certain nombre de résultats ont pu être tirés de l'étude menée sur la formation des coûts des transports scolaires. En premier lieu, la comparaison économique des lignes régulières et des circuits spéciaux a démontré qu'aucune préférence systématique ne pouvait être donnée à l'une des deux organisations. En second lieu, une analyse des disparités de coût observées entre départements a permis de mettre au point des modèles explicatifs des coûts départementaux faisant ressortir et permettant de chiffrer avec précision l'influence déterminante de deux facteurs :

- le coefficient de remplissage des cars ;
- le rapport du kilométrage à vide du kilométrage total.

Ces deux indicateurs pourraient constituer des critères de qualité de la gestion du système.

Enfin, l'aménagement des horaires des établissements en fonction des horaires des lignes régulières de transports, et réciproquement, serait souvent intéressant.

III. — Les bourses.

Les mesures nouvelles chiffrées à 56 millions de francs (+ 3,8 %) portent la dotation pour 1972 à 1.484 millions.

Ce supplément est la résultante de trois séries de mesures :

a) *L'augmentation du taux des parts* (+ 2,5 %) et du nombre de boursiers (+ 32,3 millions).

Dans l'enseignement du second degré la situation se présentera de la manière suivante :

ANNÉES SCOLAIRES	TOTAL DES ÉLÈVES et des boursiers.			TAUX moyen des bourses.	ENSEIGNEMENT PUBLIC			ENSEIGNEMENT PRIVÉ		
	Nombre d'élèves.	Nombre de boursiers.	Pour- centage.		Nombre d'élèves.	Nombre de boursiers.	Pour- centage.	Nombre d'élèves.	Nombre de boursiers.	Pour- centage.
1971-1972 (prévisions)	4.677.000	1.784.142	38,14	530 F	3.790.000	1.563.800	41,26	887.000	220.342	24,95
1972-1973 (prévisions)	4.787.000	1.846.142	38,56	543 F	3.900.000	1.625.800	41,68	887.000	220.342	24,95

et dans l'enseignement supérieur :

ANNÉES UNIVERSITAIRES	NOMBRE TOTAL de boursiers.	EFFECTIFS étudiants (y compris classes post-baccalauréat du second degré).	POURCENTAGE	NOMBRE de boursiers de l'enseignement public.	NOMBRE de boursiers de l'enseignement privé.	TAUX MOYEN
1971-1972 (prévisions)	137.614	752.000	18,29	133.912	3.702	3.222 F
1972-1973 (prévisions)	142.614	778.000	18,33	138.774	3.840	3.372 F

b) *Des incitations financières contenues dans la loi d'orientation sur l'enseignement technique, à savoir :*

— l'attribution d'une part supplémentaire à chaque boursier de lycée technique ou de C. E. T. (+ 15,4 millions) ;

— l'attribution d'une prime de premier équipement de 200 F à ces boursiers (+ 16 millions).

c) *Un abattement de près de 8 millions pour tenir compte du décalage qui existait entre boursiers « budgétaires » et boursiers « réels » à la rentrée de 1971. En effet, la distribution des bourses n'est plus clandestine : elle se fait à partir de barèmes rendus publics dont l'aboutissement est un nombre de points qui fait que l'on a droit ou non à une bourse et qui détermine le nombre de parts dans l'affirmative. L'application mécanique du système malgré quelques petits coups de pouce concernant les cas marginaux et une majoration de 4,25 % du plafond des ressources prises en compte, a fait chuter le nombre des attributaires d'un peu moins de 2 % par rapport aux prévisions.*

Le même phénomène s'était produit à la rentrée de 1970.

IV. — Les œuvres universitaires.

En augmentation de 5 millions en mesures acquises et de 10,3 millions en mesures nouvelles, les crédits progressent de 6 % et atteignent 186 millions en 1972.

Le supplément tient notamment compte de la mise en service de 2.140 chambres nouvelles, la subvention par lit et par mois étant

portée de 21 à 22 F et de l'augmentation du nombre des repas servis dans les restaurants universitaires, la subvention par repas étant majorée de 0,10 F.

Enfin la *contribution de l'Etat au régime de sécurité sociale des étudiants* est portée à 60 millions, ce qui représente une augmentation de 11 millions, soit de 22,4 %.

CHAPITRE VI

LES PROBLEMES D'EQUIPEMENT

I. — Le budget d'équipement et la conjoncture.

Il ne faut pas se laisser trop leurrer par la croissance des autorisations de programme d'une année sur l'autre (+ 15,2 %). D'une part, il faut tenir compte du fait qu'en 1971, sur 200 millions inscrits au F. A. C. (Fonds d'action conjoncturelle), 100 ont été débloqués au début de 1971, assortis de 50 millions de crédits de paiement pour le financement de la construction de 18 établissements du premier cycle et de 4 établissements du second cycle du second degré. D'autre part, 4 % de hausses de prix — selon des prévisions qui depuis quelques années sont largement dépassées — entament d'autant la consistance physique des programmes.

Depuis trois ans, le budget d'équipement de l'Education nationale a ainsi évolué :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		
	1970	1971	1972
	(En millions de francs.)		
Budget	3.481,3	3.467,6	3.994,8
Fonds d'action conjoncturelle.....	362	100	»
Total	3.843,3	3.567,6	3.994,8

L'examen de ces trois totaux amène à se poser la question suivante : les besoins de la mission « Education » de l'Etat priment-ils les nécessités de la conjoncture économique ? Un recul des autorisations de 7 % au cours d'une année (1971) où il faut combattre la surchauffe, une croissance de 15 % quand on redoute la récession, montrent que l'existence d'une importante masse de dépenses en capital au bénéfice du premier bâtisseur public est une tentation permanente pour les autorités chargées de la politique conjoncturelle.

II. — Le budget d'équipement et VI^e Plan.

La fonction « Education et formation » doit recevoir une enveloppe de 19,15 milliards de francs-1970 d'autorisations de programme permettant d'effectuer, avec d'autres sources de financement — essentiellement les collectivités locales — pour 28,35 milliards de travaux. En cas d'accident conjoncturel, une hypothèse basse a été retenue avec 18,80 milliards d'autorisations.

La part affectée aux équipements de l'Education nationale à l'intérieur de cette enveloppe s'élève à 17 milliards, ce montant incluant 300 millions affectés à la formation continue.

La répartition entre les différentes parties prenantes a tenu compte à la fois de l'accueil des effectifs supplémentaires, du desserrement ainsi que du renouvellement des classes vétustes ou provisoires. Un secteur a bénéficié d'une *déclaration de priorité à concurrence* d'un montant global de 4.500 millions, l'enseignement technique à tous les échelons, collèges, lycées, I. U. T., écoles d'ingénieur et formations technologiques longues.

1° *Globalement*, la tranche 1971 (F. A. C. compris) a représenté 20,9 % de l'enveloppe ; celle de 1972 représentera 23,5 % : à première vue, le Plan semble avoir pris un bon départ puisque ces tranches excèdent l'une et l'autre les 20 % annuels que l'on obtiendrait si l'on découpait le Plan en cinq parties égales.

Cependant, ces pourcentages ne tiennent pas compte de la dégradation monétaire intervenue depuis l'année 1970 dont le franc a servi de référence pour fixer le montant de l'enveloppe quinquennale. En admettant que les hausses de prix aient été de quelque 5 % par an, les deux tranches seraient encore de 19,9 % et 21,3 % et en deux ans les deux tiers du Plan seraient engagés : ce qui permet encore une appréciation optimiste.

2° Sur le *plan sectoriel*, on retrouve dans le budget de 1972 les priorités accordées par le Plan à la recherche et à l'enseignement technique auxquelles s'ajoute une autre priorité qui semble tenir à cœur au ministère, celle qui est conférée aux C. E. S. dont on voudrait voir s'achever le réseau dans les plus brefs délais possibles.

Dans le tableau ci-après, nous donnons le détail de ce budget d'équipement en crédits et en réalisations physiques.

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	CHAPITRES budgétaires.	AUTORISATIONS de programmes.	CREDITS de paiement.	OBJECTIFS PHYSIQUES
		(En millions de francs.)		
<i>Enseignement supérieur</i>	56-10	560,50	635	
Universités				25.000 places.
I. U. T.				5.000 places.
<i>Œuvres universitaires</i>	56-10	58,47	90	
Chambres				2.250 chambres.
Restaurant				4.150 places.
<i>Equipement social</i>	66-70	6,53	7	
<i>Second degré :</i>				
<i>Premier cycle :</i>				
C. E. S.	56-33, 56-35 et 66-33	1.196,5	1.415,2	186.000 places.
Sections d'éducation spécialisée.....	56-33, 56-35 et 66-33	137,5	140	1.400 classes mobiles.
Ecoles nationales de perfectionnement.	56-33 et 66-33	47	64	10.500 places.
<i>Second cycle :</i>				
Lycées classiques et modernes.....	56-33, 56-35 et 66-33	106	75	7.000 places, dont 900 d'internat.
Lycées techniques.....	»	210	150	16.000 places, dont 2.550 d'internat.
C. E. T.	»	600	500	37.500 places, dont 5.700 d'internat. 600 classes mobiles.
<i>Premier degré :</i>				
Précolaire	66-31	112	120	1.260 classes.
Elémentaire	66-31	304	315	3.420 classes.
Classes de perfectionnement.....	66-31	32	35	360 classes.
<i>Ecoles normales</i>	66-33	6,5	4	Non arrêtés.
<i>Etablissements de formation</i>	56-01	33,5	10	Non arrêtés.
<i>Bibliothèques :</i>				
Plateau Beaubourg.....	56-01	39,8	15	»
Bibliothèque nationale.....	56-10	5	5	Travaux.
Bibliothèques universitaires.....	56-10	54,5	60	1.400 mètres carrés.
Bibliothèques centrales de prêt.....	56-01	6	4	Non arrêtés.
Bibliothèques de lecture publique....	66-70	18	18	»
<i>Administration</i>	56-01	42	18	2 rectorats. 3 inspections d'acadé- mie.
<i>Orientation</i>	56-01 et 56-33	9	5	Non arrêtés.
<i>Etudes</i>	56-01	16	15	»
<i>Formation continue</i>	56-01	50	10	Non arrêtés.
Total		3.650,80	3.710,2	
<i>Recherche :</i>				
C. N. R. S.	66-21	252,30	250	
Supérieur	56-10	91,70	83	
Total général		3.994,80	4.043	

D'une année sur l'autre, les autorisations de programme auront augmenté de :

- 28,9 % pour la Recherche ;
- 16,5 % pour le Second degré ;
- 12,5 % pour le Premier degré.

Par contre elles diminuent de 5,9 % pour le Supérieur : les effectifs se stabilisent progressivement ; il existe même des capacités excédentaires dans les sciences et surtout les I. U. T. (en 1971, il y avait 50.000 places pour 24.000 étudiants !) et, peut-être le climat actuel n'est-il pas en faveur de l'équipement des campus.

Nous noterons l'existence, à l'intérieur des chapitres, de petites enveloppes, une série classique consacrée aux D. O. M. - T. O. M. et dotée de 157 millions, deux séries nouvelles :

— l'une relative aux *villes nouvelles*, dont on sait qu'elles font l'objet dans le Plan d'un programme finalisé : au total 159 millions dont 40 pour le Supérieur, 74 pour le Second degré et 45 pour le Premier ;

— l'autre relative au programme de *rénovation rurale* : 37,1 millions dont 36 pour le Second degré.

Nous signalerons enfin l'inscription au chapitre 56-01, qui retrace d'ordinaire les équipements administratifs, de trois programmes importants placés là d'une manière quelque peu insolite :

— 39,8 millions pour la *bibliothèque du plateau Beaubourg* aux Halles ;

— 33,5 millions pour la construction d'*Ecoles nationales d'apprentissage*, établissements de formation des enseignants des C.E.T. ;

— 50 millions pour l'achat d'équipements en matériels et la construction de locaux annexes destinés à la *formation continue*.

Le problème de la situation du nouveau ministère, que l'on croyait réglé l'an dernier, est de nouveau posé avec la possibilité de choix d'un nouveau site à Bercy.

III. — Du bon usage des crédits.

Une autre préoccupation des auteurs du VI^e Plan a été de rentabiliser les crédits : faire plus avec une somme donnée. D'où l'insistance mise sur la nécessité d'*industrialiser* le plus possible les constructions d'une part, sur la nécessité d'*assurer le plein emploi des locaux* d'autre part.

L'industrialisation a démarré dans le *Second degré* il y a déjà quelques années et, en 1971, les opérations industrialisées y représentaient 64 % des opérations programmées. Deux innovations en ce domaine : la création de bâtiments évolutifs, c'est-à-dire extensibles éventuellement ; la mobilité possible des distributions intérieures.

Une circulaire de février dernier a été consacrée à l'utilisation, pour la construction d'écoles du *Premier degré*, des solutions industrialisées déjà appliquées dans le *Second degré* : d'ailleurs était jointe à cette circulaire une liste d'entreprises susceptibles de réaliser des écoles de 10-12 classes à des conditions de prix permettant aux communes de ne pas supporter une charge plus lourde que celle qui résulte des dispositions du décret du 31 octobre.

A l'autre bout de la chaîne, dans le *Supérieur*, des études sont actuellement en cours en vue d'établir des programmes pédagogiques correspondant à une utilisation polyvalente des constructions. Par souci d'économie et dans la mesure du possible, la préférence serait donnée à des locaux banalisés dans lesquels l'enseignement théorique de toutes disciplines serait dispensé. A cet effet, les emplois du temps des U. E. R. seront établis et vérifiés pour éviter la sous-utilisation actuelle des locaux offrant une « disponibilité générale ». En effet, dans les programmes pédagogiques, la notion de « mètre carré » tend à être remplacée par la notion de « temps d'occupation d'un poste de travail ». La banalisation autorisant une « typification » des constructions permettrait un plus large recours aux procédés industrialisés. En outre, la banalisation n'est pas incompatible avec un haut degré de spécialisation ; la mise en commun de ressources, auparavant dispersées, permettrait en effet de réaliser pour plusieurs utilisateurs des « blocs spécialisés » de haute performance.

Ces études n'ont encore reçu aucune traduction technique et leur répercussion financière qui n'a pas pu être étudiée dans tous ces détails n'a pas reçu d'homologation explicite.

IV. — La géographie des équipements.

1° La *carte scolaire* des établissements du Second degré a été établie au cours des années 1965 et 1966. Une révision générale est opérée à l'occasion de la préparation d'un nouveau plan d'équipement : le sixième ayant été adopté, une révision sera vraisemblablement lancée au cours de ce trimestre, fondée sur les options du Plan et sur les données démographiques fournies par l'I. N. S. E. E.

Le document précédent avait retenu deux horizons : 1971 pour le premier cycle et 1975 pour le second. La réalisation de la carte s'effectue en fonction des crédits budgétaires votés et des listes de priorité établies par les autorités régionales pour une période de trois ans et mises à jour annuellement.

On peut mesurer le taux de réalisation de la carte scolaire en calculant le rapport du nombre de places réalisées au 1^{er} janvier 1971 au nombre de places indiqué par la carte. Le tableau ci-dessous ne permet pas de comparer des objectifs et des résultats, mais il donne des indications sur le degré d'actualité des documents établis en 1965 et 1966.

	PREMIER CYCLE		SECOND CYCLE court.		SECOND CYCLE long.	
	France sans Paris.	Académie de Paris.	France sans Paris.	Académie de Paris.	France sans Paris.	Académie de Paris.
Nombre de places prévues en 1971..	2.749.197	666.500	»	»	»	»
Nombre de places prévues en 1975..	»	»	549.094	162.888	687.667	230.670
Nombre de places réalisées au 1 ^{er} janvier 1971.....	1.407.154	362.918	394.288	82.301	583.657	147.430
Taux de réalisation.....	51,18 %	54,45 %	71,80 %	50,52 %	84,87 %	63,92 %

2° Depuis la fin de 1970, une équipe d'étude a été mise en place à la direction de la prévision pour préciser la conception d'une *carte universitaire*. Les travaux largement engagés concernent, d'une part, l'implantation des I. U. T. et, d'autre part, la carte des enseignements supérieurs du bassin parisien.

a) Devant notamment les difficultés de recrutement rencontrées par les I. U. T., il est apparu nécessaire d'étudier les incidences de leur implantation sur leur fonctionnement et leurs chances de développement. La conception retenue en matière de « carte des I. U. T. » dans une circulaire du 27 avril dernier qui a été largement diffusée est nette : au lieu d'établir une carte indiquant à une échéance déterminée les implantations d'I. U. T. à réaliser, il a semblé préférable pour cette filière de formation qui implique une participation active des milieux socio-professionnels, de ne pas freiner les initiatives locales bien conçues. Le système retenu permettra de classer les projets selon des critères communs et pour la plupart quantifiés afin de pouvoir réunir pour chaque création les meilleures chances de succès. Sont déjà en cours d'évaluation dans les services un certain nombre de dossiers établis selon un modèle permettant de les comparer avec précision.

b) Les travaux pour l'élaboration d'une carte des enseignements supérieurs et de la recherche dans le Bassin parisien ont été entrepris à la demande du Comité interministériel de l'Aménagement du Territoire. Il s'agit d'une étape intermédiaire des études, qui devrait toutefois permettre de tirer d'une analyse systématique du réseau et des conditions de fonctionnement des établissements la possibilité de préciser les perspectives de développement à long terme.

Ces travaux ont aidé à préciser la conception de la « carte universitaire » ; il s'agit d'un schéma d'orientation à long terme du développement des enseignements supérieurs, qui doit permettre de concilier les responsabilités confiées aux universités autonomes et celles de l'Etat quant à la meilleure coordination des moyens consacrés par le pays aux enseignements supérieurs et à la recherche. Il ne s'agit pas de préjuger de l'implantation à une échéance déterminée et lointaine de tel ou tel ensemble universitaire, mais d'être en mesure, au moment où les problèmes se posent, d'effectuer des choix en toute connaissance de cause. C'est dans cet esprit qu'il est prévu une participation très active tant à l'élaboration qu'à l'application de la carte universitaire, des conseils régionaux des enseignements supérieurs et de la recherche.

*

* *

CONCLUSION

On a vu plus haut que le taux de croissance des crédits de l'Education nationale proposés pour 1972 est inférieur à celui de 1971. D'une année à l'autre, le rythme de progression s'est ralenti. La part de ces crédits dans le P. N. B. marque une nette tendance à la stabilisation. On enregistre par ailleurs un certain tassement des effectifs scolaires. Est-ce assez pour admettre que nous abordions à un palier et que s'annonce une pause dans le gonflement des dépenses ?

C'est là un bel espoir. Mais, n'oublions pas que si une détente est constatée dans la progression des effectifs de certaines catégories d'élèves et d'étudiants, les besoins ne paraissent pas prendre la même voie.

Les conséquences scolaires de l'urbanisation imposent toujours la construction de nouveaux établissements. La réalisation des objectifs dégagés jusqu'ici, les actions de modernisation, de recherche et de perfectionnement entreprises ou projetées conduiront tout naturellement à de nouveaux développements de dépenses.

La tâche considérable et méritoire accomplie au cours de ces dernières années, au milieu d'un monde de difficultés, n'est pas terminée malgré ses dimensions et son coût. Il reste encore beaucoup à faire.

D'ailleurs, le taux annuel d'accroissement des dépenses ne cesse de s'élever partout à des niveaux surprenants : dans vingt pays recensés par l'O. C. D. E. ce taux est supérieur à celui de l'accroissement du P. N. B. Dans les pays démocratiques et industriels, cela devient un fait majeur de l'époque contemporaine.

*
* *

Le projet de budget contient certes des dispositions heureuses, notamment des crédits pour favoriser le développement et la promotion de l'enseignement technologique et professionnel. L'ensemble de ces crédits représente un huitième du budget (quatre milliards de francs) pour un effectif d'élèves égal au treizième de

l'effectif total. On a prévu également des dotations accrues notamment pour l'accueil des inadaptés, la formation des enseignants, la nationalisation des C. E. S.

Cependant, personne ne peut contester que ces crédits sont encore insuffisants par rapport aux besoins existants et que, bien que souvent appréciables, ils commandent des accroissements ultérieurs fort importants.

On ne saurait oublier les besoins considérables de l'école spécialisée dans l'enseignement des enfants inadaptés non plus que ceux de l'école maternelle.

Tous les représentants des collectivités locales insistent pour que soit réalisée au plus tôt la nationalisation des lycées, C. E. S. et C. E. G. Or, de l'aveu même du Ministre, au rythme actuel de cette opération, pourtant amélioré cette année, il faudrait compter vingt ans pour la mener à bien.

L'application du principe de la gratuité de l'enseignement obligatoire est encore loin d'être totale et, à cet égard, la commission désirerait que la contribution de l'Etat aux dépenses de transports soit portée de 54 % — taux qui n'est assuré qu'avec peine — à 65 % — taux légal, et même au-delà dès que possible.

On a déploré au surplus que le système actuel de distribution des bourses, qui s'efforce d'éliminer l'arbitraire par le recours à des critères incontestables, ne prévoit pas l'adaptation automatique des taux aux variations du coût de la vie et aboutisse à des attributions souvent minimes, couvrant à peine, dans nos campagnes, les prix de transport et de cantine des écoliers. Ici aussi, le principe de la gratuité de l'enseignement commande un travail de revision.

La mise en place de la réforme de l'information et de l'orientation commencée l'an dernier devra répondre à des nécessités qui se feront très rapidement pressantes.

L'achèvement de cette œuvre si nécessaire demandera, elle aussi, de coûteux efforts.

Quant aux autorisations de programme, on ne peut en prédire la diminution.

Pour qu'il soit vrai que le budget de l'Education nationale ait atteint un palier, il serait nécessaire que toutes les augmentations de dépenses énoncées ci-dessus — et d'autres qu'on s'excuse de n'avoir pas mentionnées — soient couvertes — au moins partiellement — par l'atténuation d'autres dépenses existantes. Est-ce possible ? Nul ne peut répondre à cette question. Mais on s'aperçoit que se trouvent ainsi posés de redoutables problèmes de gestion.

Leur réalité est de mieux en mieux perçue. On ne saurait négliger certaines mises en garde qui, à vrai dire, ne sont pas parfois sans injustice. Ainsi on a pu lire récemment dans un grand quotidien du soir : « si l'Université continue à être aussi mal gérée, elle perdra la confiance du Gouvernement et verra ses crédits réduits ».

L'Education nationale ne cesse, en réalité, d'affiner sa gestion pour améliorer ce qu'on pourrait appeler le rendement de ses énormes machines à enseigner.

L'an dernier, on retraçait dans ce rapport les décisions prises pour transformer l'organisation de l'Administration centrale et des services extérieurs jusqu'alors constitués « pour gérer la stabilité et non pour gérer le mouvement ». L'Administration centrale a été réformée ; on a procédé à la déconcentration des décisions et à des délégations de compétences.

Cette année, le rapport cite comme nouveaux moyens l'utilisation des techniques de rationalisation des choix budgétaires et le renforcement et la diffusion de l'électronique de gestion.

Le problème n'est donc pas ignoré, mais il est de considérables dimensions.

Avec la nécessité d'une meilleure gestion, c'est une catégorie supplémentaire de soucis qui assaillent l'Université pourtant préoccupée, par ailleurs, de rénover aussi profondément que possible son enseignement.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget de l'Education nationale pour 1972.

AUDITION DU MINISTRE ET DU SECRETAIRE D'ETAT

MM. Guichard et Billecoq ont été entendus par votre Commission des Finances dans sa séance du 27 octobre dernier.

Après un exposé de présentation du Ministre, nos collègues ont posé de nombreuses questions, qui peuvent se regrouper en quelques grands centres d'intérêt.

1° *Les conditions de la rentrée en 1971.*

— En réponse à MM. Pellenc, Coudé du Foresto, de Montalembert et votre Rapporteur, M. Guichard a signalé que la pression de la demande s'était affaiblie. Dans les maternelles, 80.000 nouvelles places ont été offertes. Dans le primaire les effectifs sont en légère décroissance. Dans le premier cycle 65 % des élèves sont scolarisés en C. E. S. ; les deux tiers des élèves qui entrent dans le second degré se dirigent vers le technique, le C. E. T. ou le lycée.

704.000 étudiants, soit 3,5 % de plus qu'il y a un an, se sont fait inscrire dans les U. E. R., les I. U. T. et E. N. S. I. (à l'exclusion des classes préparatoires et des grandes écoles). Et, phénomène réconfortant, une pression considérable aux portes des I. U. T. a été constatée : dans certains départements d'I. U. T., 2.500 candidats se sont présentés pour 150 places.

— En ce qui concerne l'enseignement préscolaire, le Ministre a donné les taux de scolarisation aux différents âges :

5 ans	100 %
4 ans	95 %
3 ans	63 %
2 ans	18 %

Ces taux sont les plus élevés du monde et une enquête de l'I. F. O. P. a révélé qu'au niveau de deux ans la demande est satisfaite. Cependant le Ministre a concédé à M. de Montalembert qu'il existait un problème dans les zones rurales pour les très jeunes

enfants. Il a précisé qu'une maternelle s'ouvrait dès que le chiffre de 25 élèves était atteint et qu'il avait été possible cette année d'abaisser les plafonds d'effectifs de 50 à 45.

— Répondant à votre Rapporteur, qui s'étonnait du découpage en deux tranches des créations d'emplois nécessaires pour faire face à la croissance des effectifs à chaque rentrée, M. Guichard, tout en reconnaissant les inconvénients de cette méthode pour ses propres services, a estimé qu'il n'était guère possible d'échapper au « collectif » pour la raison que les conférences budgétaires qui se tiennent de mai à août d'une année N doivent fixer les crédits d'une rentrée qui s'effectuera en septembre de l'année N + 1.

En 1971, le collectif a été préparé dès le mois de mai.

2° La mise en place de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

A la demande du président Pellenc, le Ministre a fait le point sur ce sujet : l'année universitaire 1971-1972 est la première année de fonctionnement réel de la réforme et il ressort des réunions mensuelles des 65 présidents d'université, une impression très encourageante.

Trois problèmes très importants sont en cours d'étude :

- l'étude des filières de formation, confiée à 14 groupes de travail ;
- le problème des diplômes nationaux ;
- l'établissement de critères de répartition des fonds entre les universités.

3° L'enseignement technique.

Après avoir déploré le malthusianisme des grandes écoles d'ingénieurs qui se refusent à ouvrir plus largement leurs portes, M. le Rapporteur général a appelé l'attention de la Commission sur l'intérêt qu'il y avait à obtenir l'ajustement le plus précis possible des flux de sortie de l'enseignement et des flux d'entrée dans l'économie : ce qui aurait pour effet de mettre un terme à ce paradoxe, une croissance concomitante des demandes d'emploi non satisfaites et des offres d'emploi non satisfaites.

M. Billecoq a répondu que l'objet de la réforme de l'orientation qui s'est concrétisée par la création de l'O. N. I. S. E. P. et du C. E. R. Q. était de détecter les besoins de l'économie pour y adapter le système scolaire. Les activités changent à une vitesse plus ou moins grande et le rôle de l'Echelon régional de l'enseignement professionnel (E. R. E. P.) est d'alerter le recteur sur ces mutations : à celui-ci d'ouvrir les nouvelles sections de C. E. T. indispensables et de fermer celles qui sont devenues inutiles. D'où l'intérêt de posséder un parc d'ateliers mobiles au niveau régional. D'où l'intérêt d'adapter le corps professoral à de tels changements par des stages de plusieurs mois effectués dans l'industrie.

Le système est en place, mais il faudra des années pour le bien roder.

M. Monory a mis en garde les ministres contre une prolifération inquiétante, coûteuse et inutile des Centres de formation des adultes ; il les a en outre invités à accentuer l'information des familles sur l'intérêt primordial que présentent les I. U. T. et à resserrer les liens entre I. U. T. et industrie. En réponse à une question relative à l'enseignement de la physique en classe terminale, M. Guichard lui a signalé l'existence d'une Commission présidée par M. Lagarrigue et chargée d'en rénover la pédagogie et le contenu de la même manière que la Commission Lichnerowicz avait été chargée de rénover l'enseignement des mathématiques.

4° Les rapports entre l'Education nationale et les collectivités locales.

Ainsi que l'ont vivement souligné MM. Driant, Schmidt, Descours Desacres et votre Rapporteur, la lenteur de la nationalisation des C. E. S. et lycées irrite les municipalités : les charges deviennent intolérables et nombre de budgets locaux sont, de ce fait, en grave danger. D'autre part, il semble que le choix annuel des établissements à nationaliser n'obéisse pas toujours à des critères objectifs.

M. Guichard a porté à la connaissance de la Commission l'existence d'une décision de l'Elysée tendant à accélérer les opérations de nationalisation. Pour sa part, il aurait souhaité le partage suivant des dépenses entre les partenaires : tous les établissements étaient immédiatement nationalisés ; en contrepartie l'Etat se déchargeait en totalité de ses dépenses de transports scolaires.

Ces dernières se maintiennent à 54 % de la dépense totale depuis trois ou quatre ans (le plafond a été fixé à 65 %) et leur croissance inquiétante a conduit le Ministre à faire procéder à une étude R. C. B. (rationalisation des choix budgétaires).

5° *Problèmes divers.*

M. Boyer-Andrivet a souligné l'insuffisance de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement primaire et dans le second degré.

M. Monory a signalé que certaines régions avaient été pénalisées en équipements au cours du V^e Plan et demandé que l'on prévoit pour elles un rattrapage.

Enfin, M. Descours Desacres a constaté qu'à l'Union des groupements d'achats des administrations publiques, les frais de personnel croissent plus vite que le chiffre d'affaires et déploré que le Parlement soit dépourvu de tout recours juridique pour manifester sa désapprobation.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 55.

Intégration des écoles techniques de jeunes filles des houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

Texte. — I. Les écoles techniques de jeunes filles des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais ont vocation à devenir collèges publics ou annexes de collèges publics d'enseignement technique.

L'intégration des écoles remplissant les conditions fixées par l'article 16 du décret n° 60-388 du 22 avril 1960 sera réalisée avec effet du 1^{er} janvier 1972 dans la limite des crédits ouverts à cet effet.

Les modalités de l'opération seront celles prévues par la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 en cas d'intégration d'établissement d'enseignement privé dans l'enseignement public, ainsi que par les textes pris pour l'application de ladite loi, sauf en ce qui concerne l'intégration des personnels.

II. Les maîtres en service à la date de la promulgation de la présente loi et ayant exercé, à temps complet dans ces écoles depuis le 15 septembre 1970, pourront être nommés, puis titularisés dans les corps de personnels enseignants correspondants relevant du Ministère de l'Education nationale.

Un décret en Conseil d'Etat fixera les conditions d'intégration, de vérification d'aptitude pédagogique et de classement des intéressés.

Commentaires. — Lors de la nationalisation des compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais, les écoles primaires privées qui leur appartenaient ont été transformées en écoles publiques et leurs maîtres intégrés dans les cadres de l'enseignement public.

Les centres privés d'enseignement ménager féminin n'ont pas été compris dans cette opération parce que les jeunes filles qu'ils accueillaient n'étaient pas soumises à l'obligation scolaire.

L'ordonnance du 6 janvier 1959, qui a prolongé le temps de scolarité obligatoire, les a conduits à se transformer progressivement en écoles techniques privées, dont l'intégration apparaît comme la suite normale des mesures prises à compter du 1^{er} octobre 1945. En attendant un règlement définitif, ces écoles ont bénéficié du régime du contrat simple, prévu par la loi du 31 décembre 1959.

Cette mesure ne soulève aucune objection de la part de votre Commission des Finances.

ANNEXES



ANNEXE I

BUDGET 1972 DE L'EDUCATION NATIONALE : PRESENTATION JURIDIQUE RESUMEE

(En millions de francs.)

Total : 32.552 MF, soit + 2.820 MF ou 9,4 %.

TITRE III. — Moyens des services : 23.445 MF, soit + 2.047 MF, ainsi répartis :

Mesures acquises :

Extension en année pleine des améliorations de rémunération obtenues par les fonctionnaires au cours de 1971 et des créations d'emplois de la dernière rentrée scolaire + 1.312 MF

Mesures nouvelles :

a) Ajustement au titre de l'année scolaire 1971-1972 (régularisation à intervenir dans le collectif) :

Création de 6.000 emplois..... + 194 MF
Fonctionnement + 105

b) Mesures liées à l'augmentation des effectifs à la rentrée de 1972 :

Création de 15.029 emplois..... + 113
Fonctionnement + 171

c) Mesures spécifiques :

Formation et recyclage des enseignants (2.485 emplois, non compris l'enseignement technique)..... + 17
Application de la loi d'orientation de l'enseignement technique (1.091 emplois)..... + 8
Développement de la lecture publique (110 emplois). + 5
Nationalisation ou étatisation d'établissements du second degré (1.450 emplois)..... + 7
Mesures catégorielles + 31

d) Actions en faveur de la recherche scientifique..... + 84

Total + 735 MF

Au total, + 26.165 emplois, qui s'ajoutent aux 753.336 existants.

TITRE IV. — Interventions publiques : 5.065 MF, soit + 437 MF, ainsi répartis :

Mesures acquises :

Extension en année pleine de la subvention de l'Etat aux œuvres sociales en faveur des étudiants, plus incidence du relèvement des prix de journée dans les établissements de cure..... + 16 MF

Mesures nouvelles :

Dotation initiale.

Aide à l'enseignement privé.....	(2.320)	+ 303	
Bourses et allocations diverses.....	(1.428)	+ 56	
Allocations de scolarité.....	(370)	+ 5	
Transports scolaires	(269)	+ 49	
Oeuvres universitaires	(171)	+ 10	
Divers		— 1	
Total		+ 421 MF	

TITRES V ET VI. — Budget d'équipement : 4.043 MF en crédits de paiement, soit + 335 MF.

<i>En autorisations de programme :</i>	1971	1972	Variations.
Supérieur	724,6	682	— 5,9 %
Second degré	1.992	2.309	+ 15,9 %
Premier degré	400	450	+ 12,5 %
Recherche	266,9	344	+ 28,9 %
Formation professionnelle	»	50	»
Divers	84,1	159,8	»
Total	3.467,6	3.994,8	+ 15,2 %

ANNEXE

BUDGET 1971

(Présentation

(En

	CRÉDITS globaux.	PRÉSCOLAIRE	ÉLÉMENTAIRE	INADAPTÉ	PREMIER cycle.
<i>I. — Dépenses de personnel.</i>					
Rémunérations principales.....	16.085.216	972.430	3.955.910	361.822	4.028.371
Indemnités, charges, frais de déplacement, stages..	5.582.145	283.568	1.117.413	100.086	1.342.059
Total	21.667.361	1.255.998	5.073.323	461.908	5.370.430
En pourcentage.....	100	5,8	23,4	2,1	24,8
<i>II. — Dépenses de fonctionnement.</i>					
Fonctionnement des services ou établissements....	1.739.278	»	»	19.442	165.303
Subventions aux collectivités locales.....	366.058	70.692	4.615	8.980	96.968
Subventions aux établissements privés.....	272.394	20.531	182.548	3.200	126.492
Remboursement aux administrations.....	32.628	»	49.071	»	»
Total	2.410.358	91.223	236.234	31.622	388.263
En pourcentage.....	100	3,8	9,8	1,3	16,1
<i>III. — Aide sociale.</i>					
Prestations en espèces.....	1.427.731	»	»	4.548	494.826
Prestations en nature.....	5.519.652	»	53.712	»	141.625
Total	6.947.383	»	53.712	4.548	636.451
En pourcentage.....	100	»	2,8	0,2	32,7
Total des dépenses ordinaires.....	26.025.102	1.347.221	5.363.269	498.078	6.395.144
En pourcentage.....	100	5,2	20,6	1,9	24,6
Equipement (C. P.).....	3.707.580	158.741	3.212,59	135.531	1.242.547
En pourcentage.....	100	4,3	8,7	3,7	33,5
Total général.....	29.732.682	1.505.962	5.684.528	633.609	7.637.691
En pourcentage.....	100	5,1	19,1	2,1	25,7

II
DE L'EDUCATION NATIONALE

(fonctionnelle.)

(francs.)

DEUXIÈME cycle général.	TECHNIQUE court.	TECHNIQUE long.	TECHNIQUE supérieur.	UNIVERSITÉS, grands établissements bibliothèques.	RECHERCHE	FORMATION de personnel.	RELATIONS internationales.	ADM. CENTRALE S. con. orientation form. cont.
1.206.972	1.076.509	840.647	206.198	1.410.225	423.875	961.991	68.368	571.898
535.080	342.291	322.204	101.458	543.303	244.113	251.208	61.351	338.011
1.742.052	1.418.800	1.162.851	307.656	1.953.528	667.988	1.213.199	129.719	909.909
8,0	6,5	5,4	1,4	9,0	3,1	5,6	0,6	4,2
58.010	175.151	98.618	136.919	608.989	227.079	53.543	35.516	156.093
1.702	»	5.668	»	»	»	»	»	»
38.117	18.137	5.323	1.523	10.000	»	»	»	»
»	»	»	«	12.706	»	»	»	19.922
97.829	193.288	109.609	138.442	631.695	227.079	53.543	35.516	176.015
4,1	8,0	4,5	5,7	26,2	11,3	2,2	1,5	7,3
196.000	175.000	80.596	81.200	374.753	»	»	20.808	»
29.227	28.116	8.044	21.500	201.183	»	31.802	4.443	»
225.227	203.116	88.640	102.700	575.936	»	31.802	25.251	»
11,6	10,4	4,6	5,2	29,6	»	1,6	1,3	»
2.065.108	1.815.204	1.361.100	548.798	3.161.159	895.067	1.298.544	190.486	1.085.924
7,9	7,0	5,2	2,1	12,2	3,4	5,0	0,7	4,2
147.755	348.840	207.891	164.939	756.155	152.000	27.111	»	44.811
4	9,4	5,6	4,4	20,4	4,1	0,7	»	0,2
2.212.863	2.164.044	1.568.991	713.737	3.917.314	1.047.067	1.325.655	190.486	1.130.735
7,4	7,3	5,3	2,4	13,2	3,5	4,5	0,6	3,8

ANNEXE III

EVOLUTION DES CREDITS DE L'EDUCATION NATIONALE 1967 A 1972

(1967 à 1971 : Budget voté ; 1972 : Projet de loi de finances.)

	1967	1968	1969	1970	1971	1972
	(En millions de francs courants.)					
A. — Fonctionnement.						
Budget de l'année précédente.....	14.064,6	15.184,8	16.719,5	18.967,3	22.406,2	26.025,1
Mesures acquises.....	781,3	862,7	1.398,7	2.652,3	2.665,1	1.328,1
Total services votés....	14.845,9	16.047,5	18.118,2	21.619,6	25.146,3	27.353,2
Mesures nouvelles.....	338,9	672	849,1	861,6	878,8	1.156,1
Total fonctionnement..	15.184,8	16.719,5	18.967,3	22.481,2	26.025,1	28.509,3
B. — Equipement (crédits de paiement	3.358,5	3.800	4.155,5	3.625	3.707,6	4.043
Total budget.....	18.543,3	20.519,5	23.122,8	26.106,2	29.732,7	32.552,3
Dépenses de fonctionnement en pourcentage (budget).....	81,9	81,5	82	86,1	87,5	87,6
Mesures nouvelles en pourcentage (mesures nouvelles + mesures acquises)	30,2	43,8	37,8	24,5	24,8	46,5
Mesures nouvelles en pourcentage (budget de fonctionnement).....	2,2	4	4,5	3,8	3,4	4,1
Mesures nouvelles en pourcentage (budget total).....	1,8	3,3	3,7	3,3	3	3,6

ANNEXE IV

EVOLUTION DU COUT UNITAIRE DE L'ELEVE OU DE L'ETUDIANT PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT

NIVEAU	1966	1967	1968	1969	1970
Préscolaire	448	463	510	578	581
Elémentaire	757	800	895	1.009	1.033
Inadapté	1.429	1.666	1.667	2.085	2.247
Premier cycle	1.758	1.824	2.016	2.083	2.068
Second cycle général.....	2.083	2.555	3.037	3.558	3.890
Technique court.....	2.498	2.488	2.691	2.879	3.165
Technique long.....	3.857	3.739	4.070	4.363	4.608
Enseignements supérieurs (2) (technique supérieur I. U. T.- Universités, grands établisse- ments)	3.910	4.095	4.509	4.967	4.887

(1) Coût moyen établi à partir des dépenses (1966 à 1979) et des crédits 1970 de fonctionnement pour les établissements d'enseignement public.

(2) Non compris les dépenses de recherche.

ANNEXE V

EFFECTIFS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS PAR CATEGORIE

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT et catégorie d'enseignants.	ANNÉE 1970-1971		ANNÉE 1971-1972 (prévisions).		ANNÉE 1972-1973 (prévisions).
	Titulaires et stagiaires.	Maîtres auxiliaires ou instituteurs remplaçants et suppléants sur postes fixes.	Titulaires et stagiaires.	Maîtres auxiliaires ou instituteurs remplaçants et suppléants sur postes fixes.	Titulaires et stagiaires.
<i>1° Personnels enseignants (premier et second cycle long).</i>					
Agrégés	(1) 10.900	21.800	(1) 12.300	»	77.120
Bi-admissibles	1.030		1.030	»	
Certifiés et assimilés stagiaires.....	52.350		59.350	17.400	
Chargés d'enseignement.....	1.250		1.550	»	
Adjointes d'enseignement chargés d'enseignement	4.400	»	4.500	»	4.600
Adjointes d'enseignement non chargés d'enseignement	2.400	»	2.400	»	2.400
Professeurs techniques et chefs de travaux de lycées techniques.....	625	400	700	410	800
Professeurs techniques adjoints de lycées techniques	4.720	1.465	5.100	1.212	5.500
Professeurs d'enseignement général de collège	40.200	9.125	41.000	10.250	42.000
Maîtres de classes de transition et de classes terminales pratiques.....	7.500	8.800	9.400	9.600	10.800
Total	125.375	41.590	137.330	38.872	145.070
<i>2° Personnels enseignants (enseignement technique court).</i>					
P. E. G. de collège d'enseignement technique	6.540	3.530	7.500	9.000	32.000
P. E. T. T. de collège d'enseignement technique	6.730	2.950	8.000		
Chefs d'ateliers et P. T. A. de C. E. T...	11.430	5.335	13.000		
Total	24.700	11.815	28.500	9.000	32.000
<i>3° Enseignement préscolaire, élémentaire et spécialisé.</i>					
Directeurs et instituteurs.....	241.200	(2) 24.300	243.000	(2) 22.000	244.000
Total général	391.275	77.705	408.830	69.872	421.070

(1) Dont 600 en formation.

(2) Y compris remplaçants de maîtres en stage ou bénéficiant de décharges de classes.

ANNEXE VI

EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN D'ELEVES PAR CLASSE OU DIVISION

	1967-1968	1968-1969	1969-1970	1970-1971
<i>Premier degré.</i>				
Classes maternelles.....	43,4	41,4	40,2	40,4
Classes enfantines.....	35,8	34,9	34,2	34,1
Classes primaires.....	27,4	26,3	25,4	25,1
Classes enseignement spécial	15,5	15,0	14,8	14,5
<i>Second degré.</i>				
Classes de C. E. G.....	26,0	26,0	25,3	24,3
Classes de C. E. S.....	27,7	27,2	26,7	26,6
Classes de C. E. T.....	25,2	25,9	25,1	24,0
Classes de lycées.....	29,2	29,3	28,2	28,3

ANNEXE VII

Bilan de l'application du tiers temps pédagogique.

Le tiers temps pédagogique instauré par l'arrêté du 7 août 1969 et la circulaire du 2 septembre 1969 implique notamment un accroissement de l'horaire d'éducation physique et une redistribution des autres matières d'enseignement en vue d'une rénovation pédagogique générale.

Dans cette optique, l'emploi du temps hebdomadaire est aménagé en trois types d'activités essentielles correspondant aux disciplines fondamentales, disciplines d'éveil et activités physiques. Chacun de ces types d'activité correspond à un degré particulier de concentration intellectuelle, d'attention et d'effort physique de la part des élèves.

La formule a été jusqu'à présent appliquée à certaines écoles élémentaires.

En pratique, il s'agit d'établir un rythme de travail quotidien qui convienne à l'enfant (en associant à cet effet les différents types d'activités), en donnant au maître une part d'initiative pédagogique suffisamment large pour lui permettre, tout en insistant sur l'importance des langages fondamentaux que constituent la langue maternelle et les mathématiques, de dispenser les autres disciplines en fonction des aptitudes et des goûts des enfants, en tenant compte de leur finalité d'éveil, et de valoriser la place consacrée à l'éducation physique et sportive.

Pour cela, il faut d'abord obtenir des maîtres un comportement pédagogique essentiellement nouveau; ensuite, faire comprendre aux familles le contenu et la portée de la nouvelle méthode en insistant notamment sur l'économie de fatigue qui en résulte pour des jeunes enfants. Mais il faut aussi adapter les structures pédagogiques et recycler les personnels enseignants.

En ce qui concerne l'enseignement de l'éducation physique, le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs a prévu la mise en place, dans chaque département, d'un conseiller pédagogique départemental. Le Ministère de l'Education nationale a prévu qu'un conseiller pédagogique de circonscription serait adjoint à chaque inspecteur départemental pour organiser un meilleur enseignement de l'éducation physique et sportive dans les écoles élémentaires (455 sont en place, 150 emplois nouveaux ont été créés à la rentrée de 1971; il reste environ 250 postes à pourvoir). Dans le dessein de reconsidérer le programme et la pédagogie de cette discipline et son articulation avec les autres, la Commission nationale pédagogique pour l'E. P. S. créée par la circulaire du 29 avril 1971 a commencé ses travaux.

Le problème des équipements demeure essentiel; une coordination entre les deux départements ministériels permettra une harmonieuse répartition en fonction des besoins réels. Les premiers résultats de l'enquête réalisée en 1970-1971 font apparaître un progrès sensible par rapport à 1969-1970 quant à l'horaire effectif d'éducation physique dans les écoles élémentaires; l'effort entrepris sera poursuivi.

En ce qui concerne l'adaptation des instituteurs à nouvel enseignement de la mathématique et à la rénovation pédagogique en général, des stages pour volontaires ont lieu chaque année depuis deux ans dans les Ecoles normales (stages dits de recyclage, rassemblant environ 6.600 instituteurs par an); leur extension est à

l'étude ; des séances de concertation sont organisées par les inspecteurs départementaux, qui peuvent utiliser les émissions programmées par la R. T. S. à des fins plus générales. En vue de faciliter cette formation continue, des stages destinés aux formateurs en mathématique, linguistique et enseignement audio-visuel ont été organisés et seront poursuivis. Ce travail de développement se poursuit en collaboration avec les équipes de recherche de l'Institut national de recherche et de documentation pédagogiques ; le secteur constitué par les activités d'éveil sera couvert en 1972. Enfin, une formation d'adaptation pour les professeurs d'Ecole normale sera mise en place pour la première fois en 1971-1972.

Ainsi la mise en œuvre du tiers temps progresse, mais cette progression est nécessairement lente compte tenu du fait que l'action envisagée vise notamment à modifier les mentalités au niveau de l'opinion et des élèves, au niveau des maîtres et au niveau des responsables de leur formation.

Les résultats de l'expérience pour 1970-1971 ne sont pas encore centralisés en totalité (juillet 1971) et il serait prématuré — voire dangereux — de vouloir tirer de ces résultats partiels des conclusions d'ensemble.

L'expérience de l'année 1969-1970 porte essentiellement sur trois thèmes :

a) L'éducation physique et sportive :

452 stages d'un minimum de quatre demi-journées, auxquels ont participé 16.866 stagiaires.

2.615 journées d'information qui ont concerné 73.648 maîtres.

Par ailleurs, 44.816 classes ont été visitées par des conseillers pédagogiques de circonscription ou des conseillers pédagogiques départementaux pour l'E. P. S. formés à cet effet.

Les efforts ont porté surtout et par priorité sur les activités traditionnelles :

1. Jeux ;
2. Initiation sportive ;
3. Education psychomotrice ;
4. Activités de plein air ;
5. Natation dans 53 départements.

Des initiatives ont été prises dans d'autres domaines :

- Ski dans 28 départements ;
- Voile dans 31 départements ;
- Orientation-nature dans 11 départements ;
- Canoë-kayak dans 3 départements.

Il convient aussi de noter une initiation au cycle-hockey, à l'équitation et au patinage.

b) Les liaisons entre les diverses disciplines (fondamentales, d'éveil et l'éducation physique et sportive).

En ce qui concerne les liaisons E. P. S. et autres disciplines (recommandées par la circulaire 17-69-371 du 2 septembre 1969) quelques départements ont signalé des expériences ou essais ponctuels au nombre de :

- 45 expériences de liaison entre E. P. S. et disciplines fondamentales.
- 48 expériences de liaison entre E. P. S. et disciplines d'éveil.

c) L'amélioration de la pédagogie des disciplines fondamentales et d'éveil :

— *au niveau des établissements*, des groupes de concertation composés des maîtres, qui se réunissent le jeudi ou le samedi après-midi ou après la classe pour coordonner leurs efforts de renouveau pédagogique ;

— *au niveau départemental*, une équipe départementale, chargée de l'animation pédagogique et de la formation permanente des instituteurs dans l'optique d'une généralisation du tiers temps pédagogique. Cette équipe se réunit 8 jours par an, à la diligence de l'Inspecteur d'Académie ;

— *au niveau académique*, une équipe académique comprenant :

Des représentants des instituteurs ;

Des maîtres d'application ;

Des maîtres itinérants d'écoles annexes ;

Des professeurs d'écoles normales ;

Des Inspecteurs départementaux de l'Education nationale et l'Inspecteur d'académie,

et dont le support logistique est l'Ecole normale ou le Centre régional de documentation pédagogique et qui a reçu pour mission d'étudier tous les problèmes posés par l'application du « tiers temps » pédagogique.

Il a été encore organisé dans chaque académie deux stages d'action pédagogique d'une durée de deux à trois jours.

Enfin, sur le plan national des stages nationaux, réservés aux Inspecteurs départementaux de l'Education nationale ont été mis en place, en vue d'organiser le recyclage des maîtres.

Il est enfin intéressant de noter que tous ces efforts, coordonnés en vue de la généralisation de l'application du « tiers temps » pédagogique, ont reçu une très large approbation des parents comme le montrent les résultats suivants :

63 % favorables ;

19 % contre ;

18 % indifférents.

Pour l'année scolaire 1970-1971, l'exploitation des résultats de l'expérience sera effectuée de manière systématique, et les tendances seront dégagées pour compléter les dispositions réglementaires et administratives actuellement en vigueur en vue du développement du système « tiers temps » pédagogique, notamment l'arrêté du 7 août 1969 et la circulaire du 2 septembre de la même année.

ANNEXE VIII

Bilan de la mise en place de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

La mise en place de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur nécessitait les mesures suivantes :

- la création des nouvelles universités et établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants ;
- la création des organes régionaux et nationaux ;
- la parution d'un certain nombre de décrets d'application ;
- des mesures générales destinées à mettre en œuvre l'esprit même de la loi.

Il est permis d'affirmer qu'au cours de l'année 1971 un très grand nombre de réalisations ont eu lieu conformément à ces données. Il convient en effet de rappeler les points suivants :

1. A la fin de décembre 1970, les anciennes facultés ont toutes disparu et ont été, à compter du 1^{er} janvier 1971, érigées en établissements publics : les nouvelles universités.

Au cours du premier trimestre 1971, ces universités se sont dotées des organes prévus :

- élection de leur conseil et de leur président ;
- choix de leurs secrétaires généraux et de leurs agents comptables.

2. En ce qui concerne les organes nationaux au cours de l'année 1971 a été fixée la structure du *Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche* et également créée une *conférence des Présidents d'universités*.

Les élections au Conseil national ont eu lieu après Pâques. Le Ministre de l'Education nationale a présidé à son installation le 14 mai et à celle de la conférence des Présidents des universités le 25 mai. Les travaux de ces deux assemblées ont immédiatement commencé régulièrement.

Les conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche n'ont volontairement pas été constitués, car il est apparu souhaitable pour certaines académies n'ayant qu'une université de les réunir à d'autres au sein de conseils inter-régionaux dont la possibilité de création est prévue par la loi du 12 juillet 1971, aménageant certaines dispositions de la loi d'orientation.

3. La loi d'orientation nécessitait pour son application la parution d'un certain nombre de *décrets d'application*. C'est ainsi qu'ont été pris successivement à cet effet :

- un décret définissant le régime budgétaire et financier des établissements publics à caractère scientifique et culturel ;
- des décrets relatifs aux élections dans les conseils des unités d'enseignement et de recherche et dans les conseils d'universités et d'établissement public à caractère scientifique et culturel indépendants ;

— des décrets fixant le régime particulier de certains instituts (I. U. T., E. N. S. I.,) ;

— des décrets pris en application de l'article 45 de la loi d'orientation et ayant pour objet de définir le régime des U. E. R. médicales et dentaires, dans le double cadre des universités nouvelles et des centres hospitaliers et universitaires ;

— des décrets portant création de différents services communs en application des articles 7 et 16 (concernant les bibliothèques universitaires, la médecine préventive universitaire et les activités sportives de l'enseignement supérieur) ;

— des décrets portant application de l'article 37 relatif à l'ordre dans les locaux et enceintes universitaires et de l'article 38 relatif aux juridictions disciplinaires.

En outre, les statuts des universités ont fait l'objet d'un examen particulièrement attentif, et ont été approuvés par arrêté, la même procédure étant actuellement appliquée aux statuts des écoles d'ingénieurs et d'autres U. E. R. à régime dérogatoire.

Enfin, sont actuellement en instance d'examen et de signature des décrets portant application de l'article 2 relatif aux activités internationales des universités, et un autre décret pris en application des articles 7 et 16 relatifs aux services communs d'accueil des étudiants étrangers.

4. Par ailleurs, la mise en place de ces structures administratives n'avait évidemment pour but que de permettre aux universités de se rénover profondément et d'adapter leurs enseignements au monde contemporain. Il s'agit donc moins en ce domaine de fixer des règles strictes et impératives, mais de permettre aux universités le maximum de souplesse dans leurs initiatives, et de les aider à y parvenir.

A cet effet, d'une part le Ministre de l'Education nationale a demandé à 14 groupes de travail d'établir des projets de formation nouvelles pluridisciplinaires et de communiquer leurs conclusions aux différentes universités, ce qui est en train de se faire. D'autre part, différentes mesures ont permis aux universités d'utiliser au maximum leur autonomie dans le domaine pédagogique, tandis que se préparait la mise en place des centres de formation des maîtres du second degré, afin que les premiers recrutements puissent être opérés en 1973, comme prévu.

5. Il est certain cependant que d'autres étapes doivent encore être franchies.

Elles ne pouvaient être envisagées qu'après, d'une part, la mise en place des institutions nationales qui devaient être consultées et, d'autre part, le fonctionnement complet des nouveaux établissements.

Le Ministre de l'Education nationale ne pouvait en effet valablement définir les règles communes pour la poursuite des études conduisant à des diplômes nationaux qu'une fois le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche installé. Dès les premières séances, les règles communes aux diplômes nationaux et les critères d'attribution ont déjà fait l'objet de débats tant en commissions qu'au sein de la formation plénière du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. La mise en œuvre des techniques d'attribution, des crédits et des emplois aux universités qui vont être expérimentées cette année pour la première fois, va permettre d'enrichir les études en cours des leçons de l'expérience dans un domaine qui conditionne largement l'exercice de l'autonomie des universités.

Il était évident qu'une réforme aussi profonde des institutions universitaires françaises ne pouvait être parfaite dès l'origine, et qu'il convenait de procéder à des corrections éventuelles, compte tenu de la réalité des choses.

Tel a été l'objet de la loi du 12 juillet 1971 qui a aménagé certaines dispositions de la loi du 12 novembre 1968 dans le but non pas certes de modifier l'esprit initial de cette dernière loi, mais à la lumière des faits, d'en rendre meilleur l'ensemble des dispositions.

Tandis que se poursuivront ainsi les travaux destinés à préciser les modes de fonctionnement de l'université nouvelle, celle-ci va, pour la première année universitaire, vivre dans son nouveau cadre, avec ses organes propres, et faire preuve de l'autonomie et de la responsabilité qui lui sont désormais confiées. Les pouvoirs publics seront ainsi mieux à même d'intervenir pour favoriser la mutation des nouvelles institutions, non plus selon des schémas qui ne pouvaient exclure des éléments théoriques, mais bien en vertu d'une observation attentive des tendances au changement qui se manifestent heureusement déjà et pourront être encouragées comme il convient.